

BHVSIS-SA

Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

SOMMAIRE

Du 15/10/2024, semaine du 07 au 13/10/2024

Le BHVSI-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international. Pour accéder à la thématique souhaitée, **cliquez directement sur le titre.**

		<u>Clavelée</u> : poursuite des détections en Grèce et en Bulgarie.
		<u>Fièvre catarrhale ovine en Europe</u> : premiers foyers de BTV12 aux Pays-Bas.
		<u>Fièvre West Nile en Europe</u> : baisse de l'incidence en Europe.
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène en Europe</u> : foyers de volailles sur la partie Est de l'Europe.
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène sur le continent américain</u> : poursuite des détections chez les ruminants aux États-Unis.
		<u>Maladie hémorragique épizootique en Europe</u> : poursuite des détections en France et en Espagne.
		<u>Peste des petits ruminants</u> : Pas de nouvelle déclaration.
		<u>Peste porcine africaine en Europe</u> : tendance à la baisse des détections en Europe.
		<u>Dangers sanitaires à actualité réduite</u> : rage classique en Europe.

Instructions de lecture : voir en fin de document.

Abonnez-vous

Accédez à la carte interactive



POURSUITE DES DETECTIONS EN GRECE ET EN BULGARIE

Les essentiels

- **Grèce** : Treize nouveaux foyers détectés en Grèce
- **Bulgarie** : Un nouveau foyer, évolution vers l'ouest du pays

Bulgarie

Un premier foyer a été détecté dans l'est du pays le 02/09/2024 (Commission européenne ADIS le 09/09/2024). Un second foyer a été détecté le 10/10/2024 à 50 km à l'ouest du premier (Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

Grèce

Après cinq mois sans aucune détection (le dernier foyer avait été détecté le 05/03/2024), quatre foyers de clavelée ont été détectés le 19/08/2024 et les détections se poursuivent depuis. Treize nouveaux foyers ont été détectés entre le 03 et le 09/10/2024 dans des élevages ovins ou mixtes ovins et caprins dans le nord du pays, zone précédemment infectée (Macédoine et Thrace) soit un total de 74 foyers depuis le 19/08/2024. L'extension vers l'ouest se poursuit avec un dernier cas en Macédoine-Centrale (Figure 1)(source : [CPVADAAA du 28/08/2024](#), Commission européenne ADIS le 14/10/2024).



Figure 1. Localisation des foyers de clavelée en Grèce, en Bulgarie et en Turquie (maladie enzootique dans le pays) entre le 05/08/2024 (date de première détection en Grèce) et le 13/10/2024. Les foyers détectés lors des quatre dernières semaines sont en rouge foncé. Ceux détectés il y a plus de 4 semaines sont en rouge clair. Attention, certains points peuvent être superposés (source : ADIS le 14/10/2024).



À propos de la clavelée

La clavelée est une maladie virale non zoonotique causée par des souches de capripoxvirus qui touche exclusivement les espèces ovine et caprine (voir OMSA et Cirad pour un descriptif de la maladie). Elle se caractérise cliniquement par de la fièvre et la présence de papules ou nodules généralisées. Elle peut entraîner la mort des animaux atteints pouvant aller jusqu'à 80 % des agneaux dans des élevages ovins atteints (Source : Pierre-Charles Lefèvre, [Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties 2010 pages 31-40](#)).

La Turquie déclare depuis 2006 de un à 311 foyers annuellement. Les derniers foyers en Europe hors Turquie avaient été déclarés par la Grèce en 2018 dans des îles situées à proximité de la Turquie et par l'Espagne en 2022. La maladie est enzootique en Afrique (y compris dans les pays du nord du continent qui pratiquent la vaccination, comme le Maroc, l'Algérie et la Tunisie), ainsi qu'au Moyen-Orient et en Asie.



PREMIERS FOYERS DE BTV₁₂ AUX PAYS-BAS

Les essentiels

- **BTV₃** : extension en France sur les départements de l'Ain et l'Indre. Quatorze pays infectés : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse
- **BTV₁₂** : deux premiers foyers aux Pays-Bas.

Fiche rédigée en collaboration avec la DGAL¹, LNR², GDS France³, la SNGTV⁴

Cette fiche présente le suivi de situation des sérotypes de BTV émergents en Europe, ou des sérotypes déjà présents mais en expansion dans une nouvelle zone.

Une épizootie de fièvre catarrhale ovine (FCO) de sérotype 3 a débuté aux Pays-Bas autour d'Amsterdam le 06/09/2023. Le virus s'est propagé dans tout le pays. Il a ensuite été détecté en Belgique le 29/09/2023 arrivant au 25/07/2024 à la frontière française, en Allemagne le 10/10/2023 et au Royaume-Uni le 26/11/2023. Cette partie présente le suivi de ces épisodes initialement traités dans la note « [Fièvre catarrhale ovine en Europe : émergence de BTV₃ aux Pays-Bas et émergence d'une nouvelle souche BTV₈ en France \(point au 11/12/2023\)](#) ».

L'historique des foyers de BTV en 2023 et premier semestre 2024 est disponible dans le [BHVSI du 31/07/2024](#).

Le décompte des foyers pour la saison 2024 débute au 01/06/2024 (sauf pour les Pays-Bas, dont les données sont fournies par les autorités sanitaires par année civile).

À propos de la réglementation UE relative à la fièvre catarrhale (BTV 1-24)

L'infection par le BTV est une maladie réglementée par le [règlement \(UE\) 2016/429](#) qui classe l'infection par le BTV parmi les maladies de catégorie CDE, ce qui implique la mise en place :

- de mesures de restrictions de mouvements en cas de détection de foyer sur le territoire,
- d'une surveillance et d'une déclaration obligatoire.

Un État-Membre peut décider de mettre en place un programme d'éradication (exemple Espagne) mais ce n'est pas obligatoire comme dans le cas des maladies classées ADE (source : Commission européenne [lien](#)).

Dans les États membres (ou parties d'État membre au sens de la territorialisation européenne) où un sérotype de BTV circule de manière enzootique, le rapportage auprès de la Commission est réalisé au 30 avril pour l'année précédente. Dans ce cas, l'État membre n'a pas besoin d'effectuer des notifications hebdomadaires mais déclare dans son rapport annuel, la date du dernier foyer et la liste des sérotypes enzootiques.

Cette raison explique certains délais de notifications dans la base ADIS, ce qui peut biaiser les représentations (cartes et autres figures) que nous réalisons dans cette fiche.

Au niveau international hors UE, le BTV est une maladie répertoriée dans la liste des maladies du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) doit à ce titre faire l'objet d'une déclaration obligatoire dans la base WAHIS.

Plus d'informations sont disponibles sur le site du ministère ([lien](#)).

¹ Laurent Méry

² Emmanuel Bréard, Corinne Sailleau, Stéphan Zientara

³ Kristel Gache, Emmanuel Garin, David Ngwa Mbot

⁴ Charlotte Warembourg, Alexandre Dimbeton



BTV3

- **France**

Communiqué de presse [MASA le 10/10/2024](#): « Au 09/10/2024, 5 374 foyers étaient recensés, répartis dans les départements suivants : Aisne, Ardennes, Haute-Marne, Marne, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Somme, Aube, Doubs, Nièvre, Haute-Saône, Sarthe, Yonne, Cher, Eure-et-Loire et Loiret, Mayenne, Seine-Maritime, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Eure, Jura, Ain et Indre».

Cela représente +730 foyers par rapport au dernier communiqué du 04/10/2024, avec une extension dans l'Ain et l'Indre.

Le premier cas ovin avait été détecté dans le département du Nord à Avesnes-sur-Helpe le 30/07/2024 (source : Adis le 12/08/2024). Deux autres foyers ovins ont été confirmés au 08/08/2024 dans les départements de l'Aisne et des Ardennes. Au moins 22 foyers suspects sont en cours de confirmation (source : DGAL le 09/08/2024, Figure 1). Une zone régulée a été mise en place à compter du vendredi 02/08/2024 qui évolue en fonction de la confirmation des foyers. La carte de la zone réglementée et des communes confirmées infectées par le BTV3 est actualisée périodiquement par le MASA (figure 1).

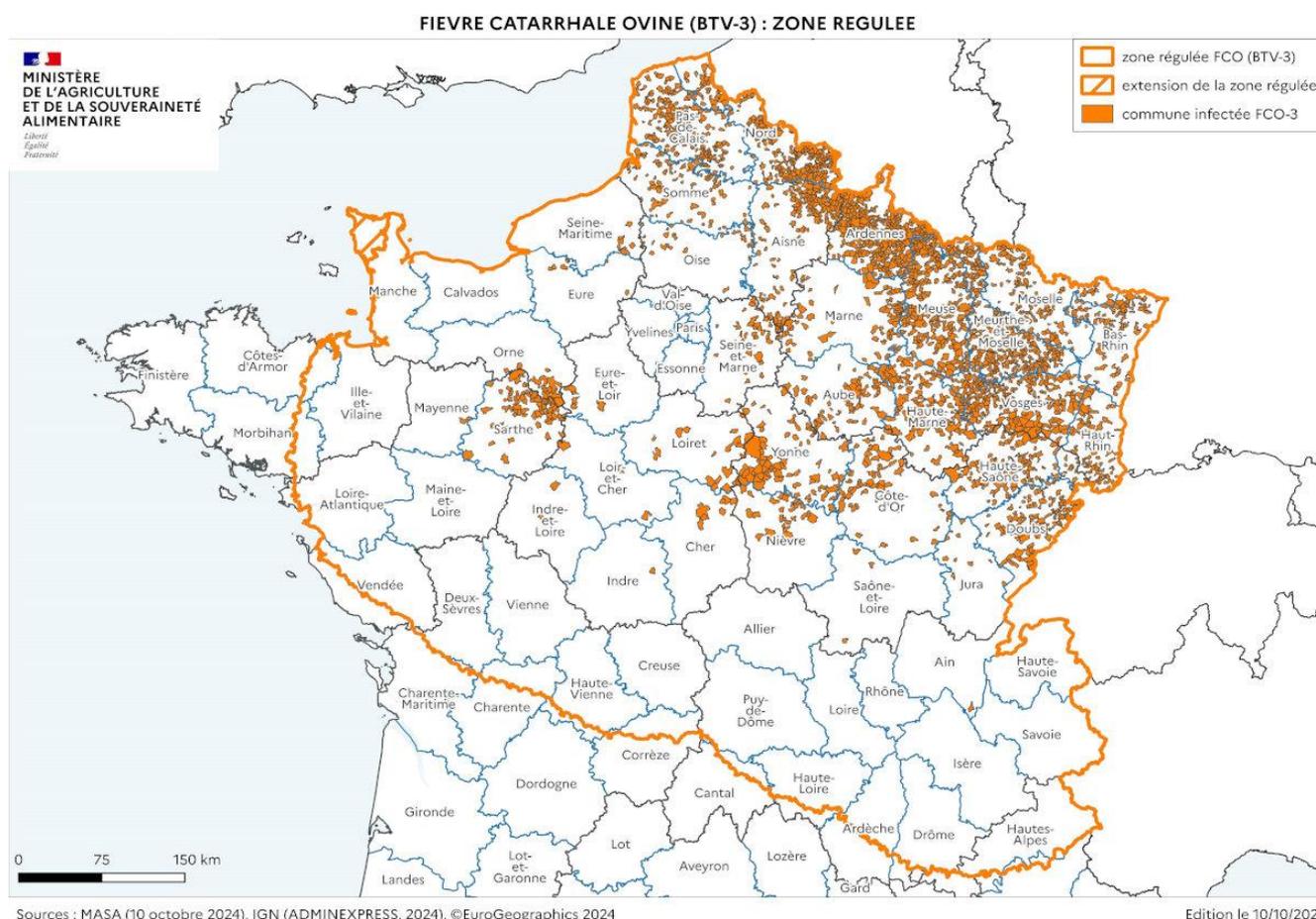


Figure 1. Localisation des communes infectées de BTV3 au 03/10/2024 en France détectées depuis le 01/06/2024 et limite de zone régulée (source : [MASA le 10/10/2024](#)).

- **Allemagne**

Au total, 12 354 foyers de BTV ont été déclarés sur le système d'information national (soit + 647 foyers par rapport à la semaine précédente). Des foyers sont constatés dans tout le pays (source : [TSIS consulté le 14/10/2024](#)). Au moins 3 500 foyers sont confirmés BTV3. Les élevages concernés sont majoritairement ovins, et dans une moindre mesure dans des élevages bovins. La majorité des cas a été déclarée depuis juillet 2024 (source : [FLI Bluetongue disease le 19/08/2024](#)). On note une progression de l'infection vers le sud jusqu'à la frontière avec le Luxembourg et le land de Sarre, à 30 km de la frontière française, ainsi dans le Bade-Wurtemberg à la



frontière avec le Bas-Rhin et le Haut-Rhin (source : [TSIS](#) consulté le 19/08/2024, [FLI Bluetongue disease](#) le 19/08/2024). La première détection date du 10/10/2023 ; 24 foyers ont été détectés en 2023. Après plusieurs mois sans déclaration, un foyer avait été détecté le 27/04/2024, confirmé le 08/05/2024 dans un élevage de bovins de l'ouest du pays à Üttfeld (land de Rhénanie-Palatinat), à une dizaine de kilomètres du Luxembourg et moins de 70 km de la frontière avec la France. Il s'agit du foyer le plus au sud détecté en Europe (source : Commission européenne ADIS le 13/05/2024). La semaine suivante, deux autres foyers ont été détectés dans le même secteur. L'un est situé sur la commune d'Üttfeld détecté le 07/05/2024 dans un élevage de bovins (2 cas sur 67 bovins présents dans l'élevage). Le second est situé sur la commune voisine de Habscheid, détecté le 02/05/2024 également en élevage bovin (6/211) (source : WAHIS-OMSA le 21/05/2024). Un premier foyer dans le land de Hesse dans le centre du pays. Cette détection signe une extension vers le sud. Elle a été confirmée le 05/07/2024 (source : [TSIS le 08/07/2024](#)).

• Autriche

Le premier foyer de BTV3 a été détecté le 10/09/2024 dans un élevage de bovins (source : Commission européenne ADIS le 16/09/2024).

Quatre nouveaux foyers ont été détectés entre les 13 et 17/09/2024 dans des élevages bovins (source : Commission européenne ADIS le 23/09/2024).

Vingt-deux nouveaux foyers ont été détectés entre les 03 et 08/10/2024 (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

• Belgique

Au total, 3 668 (+16 par rapport à la semaine précédente) foyers de BTV3 ont été détectés depuis le 01/06/2024, répartis dans tout le pays (source : [carte interactive Sciensano](#) le 14/10/2024). Il s'agit majoritairement d'élevages bovins, puis d'ovins et dans une moindre mesure des caprins. Quinze foyers en élevages d'Alpagas ont également été détectés. Deux premiers cas sur des cervidés ont été détectés (confirmés le 04/09/2024) dans l'est du pays (source : carte interactive Sciensano le 16/09/2024).

• Danemark

Au 14/10/2024, 617 foyers ont été confirmés, répartis dans tout le pays (source : [autorités sanitaires le 14/10/2024](#)). Deux foyers ont été détectés, soit un total de quatre foyers (source : Commission européenne ADIS le 19/08/2024). Les deux premiers foyers domestiques ont été détectés le 08/08/2024 dans un élevage ovin et un bovin (source : Commission européenne ADIS le 12/08/2024). Le virus s'est propagé sur l'ensemble du territoire (Jutland, Zélande et Fionie), les restrictions de mouvements d'animaux ont été assouplies (source : autorités sanitaires danoises le 06/09/2024).

• Espagne

Trois foyers ont été détectés dans les provinces de Badajoz en Estrémadure et d'Huelva en Andalousie, à proximité de la frontière avec le Portugal (source : MAPA le 30/09/2024, commission européenne ADIS le 07/10/2024). Les zones réglementées ont été actualisées (source : MAPA consulté le 07/10/2024).

• Grèce

Dix foyers de BTV3 ont été détectés à partir du 18/09/2024, dans l'est du pays, groupés en Macédoine et Thrace. (source : WAHIS-OMSA notification immédiate le 07/10/2024). A ce stade, les analyses sont en cours pour identifier l'origine de ces foyers. Aucune information ne permet d'établir un lien avec les souches qui circulent actuellement dans l'ouest de l'Europe. D'autres souches de sérotype 3 sont aussi présentes au Proche Orient (Golender et al. 2023). Pas d'actualisation cette semaine.

• Luxembourg

Deux foyers ont été confirmés le 02/08/2024, l'un sur la commune de Wincrange au Nord du pays, l'autre sur la commune de Mamer, à 15 km de la frontière française (source : Commission européenne ADIS le 02/08/2024).

• Norvège





Un premier foyer a été détecté le 21/08/2024 dans un élevage d'ovins sur le littoral sud.

Le sérotype 3 a été confirmé (source : WAHIS-OMSA d'après le rapport de suivi le 16/09/2024). Les détections se poursuivent sur le littoral sud du pays (source : Institut vétérinaire de Norvège consulté le 16/09/2024).

Au total, 60 foyers ont été détectés et sont en cours en gestion (source : [WAHIS-OMSA dashboard event](#) consulté le 14/10/2024).

• Pays-Bas

Les détections de foyers positifs en PCR et foyers cliniques se poursuivent toujours dans la moitié est du pays, soit un total de 2 085 foyers cliniques et 7 164 foyers confirmés en PCR en 2024 (Attention : données fournies par année civile par les Pays-Bas) [NVWA consulté le 14/10/2024](#)). La reprise des déclarations a été constatée avec un premier foyer déclaré dans le centre du pays (Ommeren), et deux autres foyers les 10 et 13/06/2024 (source : NVWA le 17/06/2024, ADIS le 23/06/2024). En 2023, 4 424 foyers ont été confirmés par PCR depuis le début de l'épizootie le 06/09/2023 (source : [NVWA](#) consulté le 15/04/2024). L'organisation néerlandaise des éleveurs de moutons et de chèvres estime que 60% des infections recensées sur le territoire concernent les ovins, avec un taux de létalité moyen de 71,4% sur cette espèce (source : media le 20/01/2024).

Au Royaume-Uni, pas de nouvelle déclaration. Le risque de transmission est évalué comme étant « medium » par l'APHA en août 2024 (source : APAH actualisé le 08/08/2024, consulté le 12/08/2024).

• Portugal

Deux premiers foyers de BTV3 ont été détectés le 13/09/2024 dans des élevages ovins. Le séquençage de la souche permettra d'identifier s'il s'agit de la souche qui circule actuellement en Europe du Nord. Il pourrait également s'agir d'une souche proche de la souche enzootique en Sardaigne (source : Commission européenne ADIS le 16/09/2024).

Un nouveau foyer a été détecté le 06/09/2024 dans un élevage d'ovins de plus de 1 100 têtes, avec un taux de morbidité de 8,6 % et un taux de létalité de 5 % (source : Commission européenne ADIS le 23/09/2024).

Les analyses de séquences des souches de BTV3 identifiées au Portugal montrent une forte homologie avec la souche néerlandaise, ce qui suggère une origine d'Europe du Nord (source : LNR le 07/10/2024).

• République Tchèque

Un premier foyer a été détecté le 04/09/2024 dans un élevage mixte de bovins, caprins et ovins à la frontière avec l'Allemagne. Un ovin a été confirmé positif. Le sérotype est en cours d'analyse (source : Commission européenne ADIS le 09/09/2024).

Les détections se poursuivent, avec deux nouveaux foyers détectés les 05 et 06/09/2024 dans des élevages mixtes de ruminants (bovins et/ou ovins et/ou caprins). Le sérotype 3 a été confirmé (source : Commission européenne ADIS le 16/09/2024). Au 27/09/2024, les autorités sanitaires font état de 25 foyers répartis dans la moitié ouest du pays (source : autorités sanitaires tchèques consulté le 07/10/2024).

• Royaume-Uni

Cinq foyers ont été détectés depuis le 20/08/2024 dans les comtés de Norfolk et Suffolk, qui avaient déjà été infectés en 2023 mais où aucun foyer n'avait été déclaré depuis le mois de mai 2024 (source : [APAH le 26/08/2024](#)). Une extension dans le comté de Yorkshire de l'Est a été observée en septembre, puis vers le nord dans le comté de Essex.

Le pays dénombre un total de 131 foyers (+18 par rapport à la semaine précédente), avec une extension qui se poursuit sur l'ouest notamment sur la Cornouailles (source : [WAHIS-OMSA dashboard event](#) le 07/10/2024).

• Suède

Deux premiers foyers de BTV3 ont été détectés les 04 et 11/09/2024 dans des élevages de bovins (source : Commission européenne ADIS le 16/09/2024).

Un nouveau foyer a été détecté, dont le sous-type est en cours d'analyse (source : Commission européenne ADIS le 23/09/2024).

• Suisse





Deux premiers foyers ont été détectés dans un élevage mixte ovin-bovin et un élevage ovin. Les foyers sont situés dans les cantons de Jura et Soleure limitrophes de la France (source : Commission européenne ADIS le 02/09/2024). Quatorze nouveaux foyers ont été détectés entre le 29/08 et 02/09/2024, situés le long des frontières avec la France et l'Allemagne (source : Commission européenne ADIS le 09/09/2024).

Au 14/10/2024, 1 025 foyers de BTV3 ont été détectés. Les foyers les plus au sud sont dans le canton de Vaud (non représentés sur la carte figure 2) (source : [OSAV le 14/10/2024](#)).

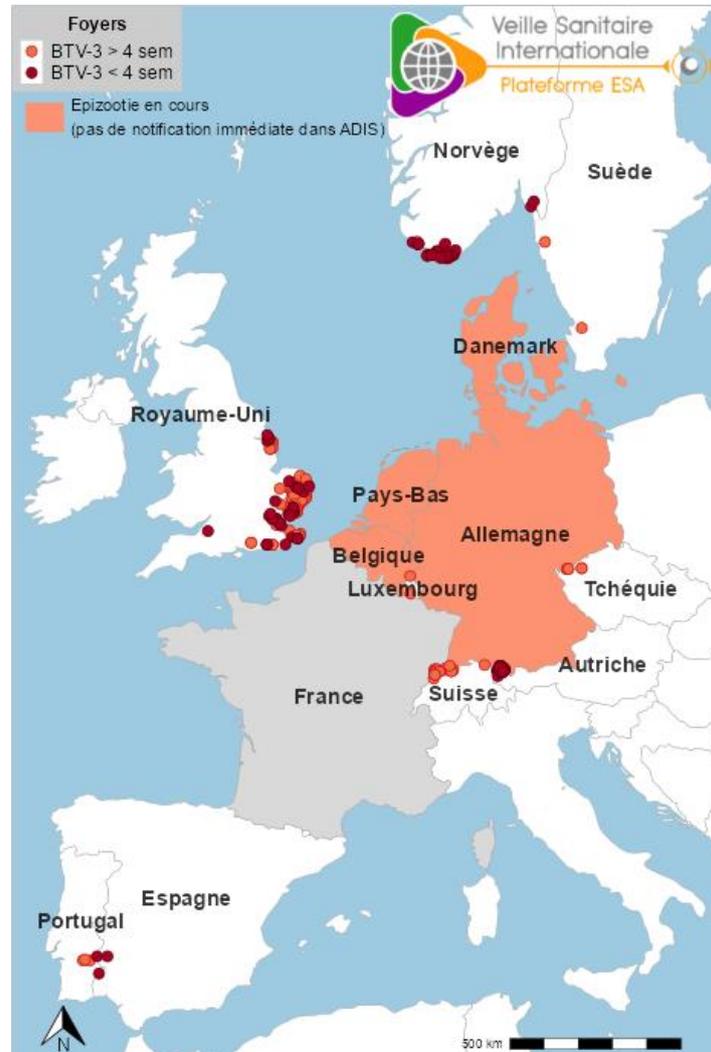


Figure 2. Localisation des foyers de BTV3 en Europe détectés depuis le 01/06/2024 et sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle) (source : Commission Européenne ADIS pour l'Autriche, le Luxembourg, le Portugal, la Suède et la Suisse le 07/10/2024 ; WAHIS-OMSA extrait le 07/10/2024). **ATTENTION : pour la France, voir la situation actualisée sur la carte du [MASA le 10/10/2024](#)**. A noter que des informations plus précises par pays peuvent être disponibles sur les sites des autorités compétentes de chaque pays (cf référence dans le texte du présent BHVSI).

BTV8

Le sérotype 8 est enzootique en France. Deux souches sont présentes sur le territoire métropolitain. La nouvelle souche, qui a émergé en août 2023 en France, s'est depuis propagée et a été la cause de cas cliniques observés en métropole.

La situation actuelle de la nouvelle souche en France est épizootique, avec un front de progression multidirectionnel, causant de nombreux foyers cliniques principalement dans les élevages ovins (source : GDS France, SNGTV le 07/08/2024).



Cette nouvelle souche de BTV8 a également été détectée dans le nord de l'Italie depuis le 12/10/2023, en Espagne depuis le 10/06/2024, en Andorre depuis le 16/07/2024 et en Suisse depuis le 27/08/2024.

Une carte des départements où des cas cliniques ont été identifiés est actualisée sur le site de GDS France ([lien](#))

BTV12

Deux foyers ont été détectés aux Pays-Bas, confirmés par PCR. Le virus a été détecté sur un mouton dans une ferme à Kockengen (commune de Stichtse Vecht) et sur une vache et son veau dans une ferme à Harmelen (commune de Woerden). Ces deux communes sont situées dans l'ouest du pays et sont distantes d'une dizaine de kilomètres l'une de l'autre. Ce sérotype n'était pas encore présent aux Pays-Bas (source : [NVWA le 14/10/2024](#)).

Les enquêtes épidémiologiques vont porter sur l'analyse rétrospective de plus de 1 400 échantillons collectés depuis le 01/09/2024. Les premiers résultats donneront un aperçu de la propagation possible du BTV-12 aux Pays-Bas. Les tests de dépistage des suspicions cliniques de BTV seront étendus à tout autre sérotype que le BTV3 (source : [communiqué de presse le 11/10/2024](#)).

Il s'agit de la première notification officielle de ce sérotype en Europe. Il n'existe actuellement aucun vaccin disponible contre le sérotype 12.

Pour en savoir plus

- [Carte des cas cliniques MHE et FCO](#) - GDS France
- [Évolution de la Fièvre Catarrhale Ovine sérotype 3 en France au 31 juillet 2024 – GDS France](#). (au 31/07/2024, mis à jour le 26/08/2024).
- Un bilan de situation et les recommandations de gestion et de prévention sont disponibles sur le site de GDS-France [Fièvre Catarrhale Ovine sérotype 8 : point de situation épidémiologique](#) (au 20/11/2023, mis à jour le 26/08/2024).
- [Fièvre catarrhale ovine en Europe : émergence de BTV3 aux Pays-Bas et émergence d'une nouvelle souche BTV8 en France \(point au 11/12/2023\)](#)



BAISSE DE L'INCIDENCE EN EUROPE

Les essentiels

- **Compartiment animal** : seize nouvelles déclarations en France dont une au sein de l'avifaune captive en Charente-Maritime. Nombreuses nouvelles déclarations en Europe dans les compartiments équins et avifaune sauvage, dont de nombreuses *a posteriori*.
- **Compartiment humain** : Dix-neuf pays ont déclaré des cas depuis le début de cette saison (nouveau pays cette semaine : Chypre).

Section rédigée en collaboration avec le Cirad Guadeloupe, LNR West Nile, SpF, OFB, CNR arboviroses et le Respe.

France hexagonale et Corse

- Équidés :

Le premier foyer a été détecté par test ELISA le 02/04/2024 en Charente-Maritime chez un équidé asymptomatique dans le cadre d'une enquête sérologique (source : Commission européenne ADIS le 15/04/2024). Ce premier cas a marqué un début de saison de transmission précoce du virus West Nile en France par rapport aux saisons précédentes. Le dernier foyer de 2023 avait été détecté dans le pays, en Gironde, chez un équidé le 13/11/2023.

Quinze nouveaux foyers équins ont été déclarés cette semaine, détectés entre le 09 et le 29/09/2024, portant à 57 le nombre total de foyers d'équidés déclarés cette saison en Charente-Maritime, dans le Var, les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault, La Haute-Corse, la Vendée et la Corse-du-Sud (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

- Avifaune sauvage :

Un premier cas dans l'avifaune en 2024 a été détecté le 13/09/2024 dans le Var chez des canaris captifs (*Serinus canaria*) et un second le 30/09/2024 en Charente-Maritime chez un flamant du Chili (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

France - Guadeloupe

- Équidés

Deux premiers foyers symptomatiques ont été détectés les 12 et 15/06/2024 (source : LNR Maisons-Alfort et WAHIS OMSA le 02/07/2024, Commission européenne ADIS le 22/07/2024). Deux foyers ont été confirmés le 09 et 12/07/2024 à Pointe-à-Pitre et Basse-Terre (source : Commission européenne ADIS le 12/08/2024). Quatre autres foyers détectés entre le 16 et le 24/07/2024 ont été confirmés à Basse-Terre (source : LNR Maisons-Alfort, Commission européenne ADIS le 19/08/2024).

- Avifaune domestique

Un foyer a été confirmé au sein d'un élevage participant à un réseau de surveillance sentinelle (source : LNR Maisons-Alfort et WAHIS OMSA le 02/07/2024, Commission européenne ADIS le 22/07/2024).

Depuis l'introduction du virus West Nile sur le continent américain en 1999, l'archipel de la Guadeloupe a été confronté à trois épisodes silencieux de circulation (2002-2003, 2007-2008 et 2011-2013). Ces épisodes ont été uniquement objectivés au travers des systèmes de surveillance actifs mis en place par la DAAF Guadeloupe et le Cirad depuis 2003 et reposant sur le suivi régulier de sentinelles animales, chevaux et/ou poules. Ces détections constituent une nouvelle émergence du virus West Nile en Guadeloupe.

D'autres suspicions sont en cours d'investigation (source : Cirad, LNR le 22/07/2024).

Europe (hors-France)

L'intersaison a été marquée par des détections sporadiques dans plusieurs pays. L'incidence diminue régulièrement depuis le mois de septembre dans les deux compartiments équins et avifaune sauvage.

- Équidés



En **Allemagne**, 24 nouveaux foyers ont été détectés chez des équidés entre le 16/08 et le 08/10/2024, portant à 148 le nombre de foyers détectés cette saison dans le Brandebourg, Hambourg, Schleswig-Holstein, en Saxe, Saxe-Anhalt, Basse-Saxe, Baden-Württemberg, Hessen, Berlin et Wesphalie du Nord (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

En **Autriche**, deux nouveaux foyers ont été détectés entre les 23/09 et 03/10/2024, portant à 50 le nombre de foyers détectés cette saison (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

En **Croatie**, les cinq premiers foyers équins, détectés entre le 22 et le 30/08/2024, ont été déclarés (source : Commission européenne ADIS le 07/10/2024).

En **Espagne**, neuf nouveaux foyers ont été détectés en Andalousie entre le 16 et le 30/09/2024, portant à 60 le nombre de foyers détectés cette saison, qui atteignent la Castille et León, l'Estrémadure, et l'Andalousie (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

En **Grèce**, deux derniers foyers ont été détectés les 28/08 et 02/09/2024 (source : Commission européenne ADIS le 23/09/2024).

En **Hongrie**, un premier foyer a été détecté le 27/07/2024 (source : Commission européenne ADIS le 05/08/2024). Deux nouveaux foyers équins ont été détectés entre le 03 et le 04/10/2024, portant à 41 le nombre de foyers détectés cette saison (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

En **Italie**, cinq derniers foyers équins ont été détectés dans la moitié nord et le centre du pays entre le 03 et le 23/09/2024, portant à 32 le nombre de foyers détectés cette saison (source : Commission européenne ADIS le 07/10/2024).

En **Pologne**, un premier foyer équin a été détecté le 13/09/2024 (source : Commission européenne ADIS le 30/09/2024).

Au Portugal, les quatre premiers foyers de la saison ont été détectés entre le 23 et le 30/08/2024 dans le sud du pays (source : Commission européenne ADIS le 09/09/2024). Un nouveau foyer équin a été détecté le 18/09/2024, portant à 17 le nombre de foyers détectés cette saison (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

- Avifaune sauvage

En **Allemagne**, huit nouveaux cas ont été détectés, portant à 66 le nombre de cas détectés cette saison (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

En **Autriche**, un dernier cas a été détecté, portant à 18 le nombre de cas détectés cette saison (source : Commission européenne ADIS le 07/10/2024). Les trois premiers cas avaient été détectés entre le 24 et le 31/07/2024 chez une pie bavarde, une corneille mantelée et une mésange bleue (source : Commission européenne ADIS le 05/08/2024).

En **Bulgarie**, un premier cas a été détecté chez une corneille mantelée le 07/08/2024 (source : Commission européenne ADIS le 12/08/2024). Un nouveau cas a été détecté, portant à deux le nombre de cas détectés cette saison (source : Commission européenne ADIS le 02/09/2024).

En **Croatie**, les deux premiers cas dans l'avifaune sauvage ont été détectés les 24 et 29/08/2024 (source : Commission européenne ADIS le 07/10/2024).

En **Espagne**, deux nouveaux cas ont été détectés les 02 et 23/09/2024 en Andalousie (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

En **Hongrie**, quatre nouveaux cas ont été détectés entre le 19 et le 29/09/2024, portant à huit le nombre de cas détectés cette saison (source : Commission européenne ADIS le 30/09/2024).

En **Italie**, 15 nouveaux cas ont été détectés entre les 27/08 et 09/10/2024 sur de très nombreuses espèces, dans la partie nord du pays, portant à 245 le nombre de cas détectés cette saison (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

En **Lettonie**, un premier cas a été détecté le 28/08/2024 (source : Commission européenne ADIS le 07/10/2024).

En **Pologne**, un premier cas a été détecté chez un oiseau le 26/07/2024 (source : Commission européenne ADIS le 19/08/2024). Un dernier cas a été détecté le 22/08/2024, portant à deux le nombre de cas détectés cette saison (source : Commission européenne ADIS le 16/09/2024).

En **Slovénie**, un quatrième cas pour 2024 a été détecté le 19/09/2024 (source : Commission européenne ADIS le 07/10/2024).



Humains

Première détection en France en 2024 dans le Var chez un patient asymptomatique vraisemblablement contaminé dans ce département (Source : communication SPF le 23/07/2024). Pas de nouvelle détection dans le Var cette semaine, maintenant à 23 le nombre total de cas autochtones depuis la mi-juillet dans les communes d'Ollioules, la Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Fayence, Toulon et Saint Mandrier-sur-mer. Parmi ces 23 cas, neuf ont présenté des formes neuro-invasives (source : [SPF le 08/10/2024](#)).

Cinq cas en Occitanie ont été confirmés dans les communes de Vauvert, Baillargues et Lattes, dont une forme neuro invasive (source : [SPF le 08/10/2024](#)).

Un premier cas a été détecté à la Guadeloupe (Source : ARS le 09/08/2024).

L'European Center for Disease Prevention and Control (ECDC) publie de juin à novembre son bilan hebdomadaire des zones affectées (NUTS3) par des cas humains de fièvre de West Nile pour les pays UE et voisins pour la saison 2024 (Source : [ECDC Weekly updates](#)). Pour disposer d'informations sur le nombre de cas humains et des zones affectées, l'ECDC publie de même un bilan mensuel, dont le dernier au 02/10/2024 (Source : [ECDC du 09/10/2024](#)).

Au 09/10/2024, dix-neuf pays ont déclaré des cas humains : Albanie, Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Kosovo, Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Serbie et Turquie (Source : [ECDC weekly dataset du 11/10/2024](#)).

Une augmentation de l'incidence a été observée en juin en Israël (Source : Promed le 03/07/2024).

Tableau 1. Nombre de cas et foyers détectés chez l'avifaune, les équidés et chez les humains en 2024 depuis le 01/01 pour les foyers/cas animaux (afin de prendre en compte les détections à l'inter-saison) jusqu'au 13/10/2024 et depuis le 01/06 pour les cas humains (date de début de la saison par l'ECDC) dans les pays d'Europe (UE et voisins) jusqu'au 09/10/2024 (Source : Commission Européenne ADIS le 14/10/2024 et [ECDC weekly dataset du 11/10/2024](#)).

Pays	Date de détection du premier événement	Avifaune libre ou captive	Equidés	Humains
Albanie	09/07/2024	0	0	38
Allemagne	18/01/2024	66	148	28
Autriche	18/07/2024	18	50	15
Bulgarie	18/07/2024	2	0	4
Chypre	22/09/2024	0	0	1
Croatie	06/08/2024	2	5	20
Espagne	01/03/2024	10	60	18
France hexagonale et Corse	02/04/2024	2	57	28
Grèce	21/06/2024	0	3	80
Hongrie	12/07/2024	3	41	43
Italie	03/01/2024	245	32	110
Kosovo	26/07/2024	0	0	8
Lettonie	28/08/2024	1	0	0
Macédoine du Nord	13/08/2024	0	0	6
Pologne	26/07/2024	2	1	0
Portugal	23/08/2024	0	17	0
Roumanie	03/07/2024	0	0	72
République tchèque	11/08/2024	0	0	3
Serbie	10/07/2024	0	0	39
Slovaquie	28/08/2024	0	0	7
Slovénie	15/08/2024	4	0	8
Turquie	06/07/2024	0	0	17
Europe	03/01/2024	355	414	545

France - Guadeloupe	29/05/2024	1	8	1
---------------------	------------	---	---	---

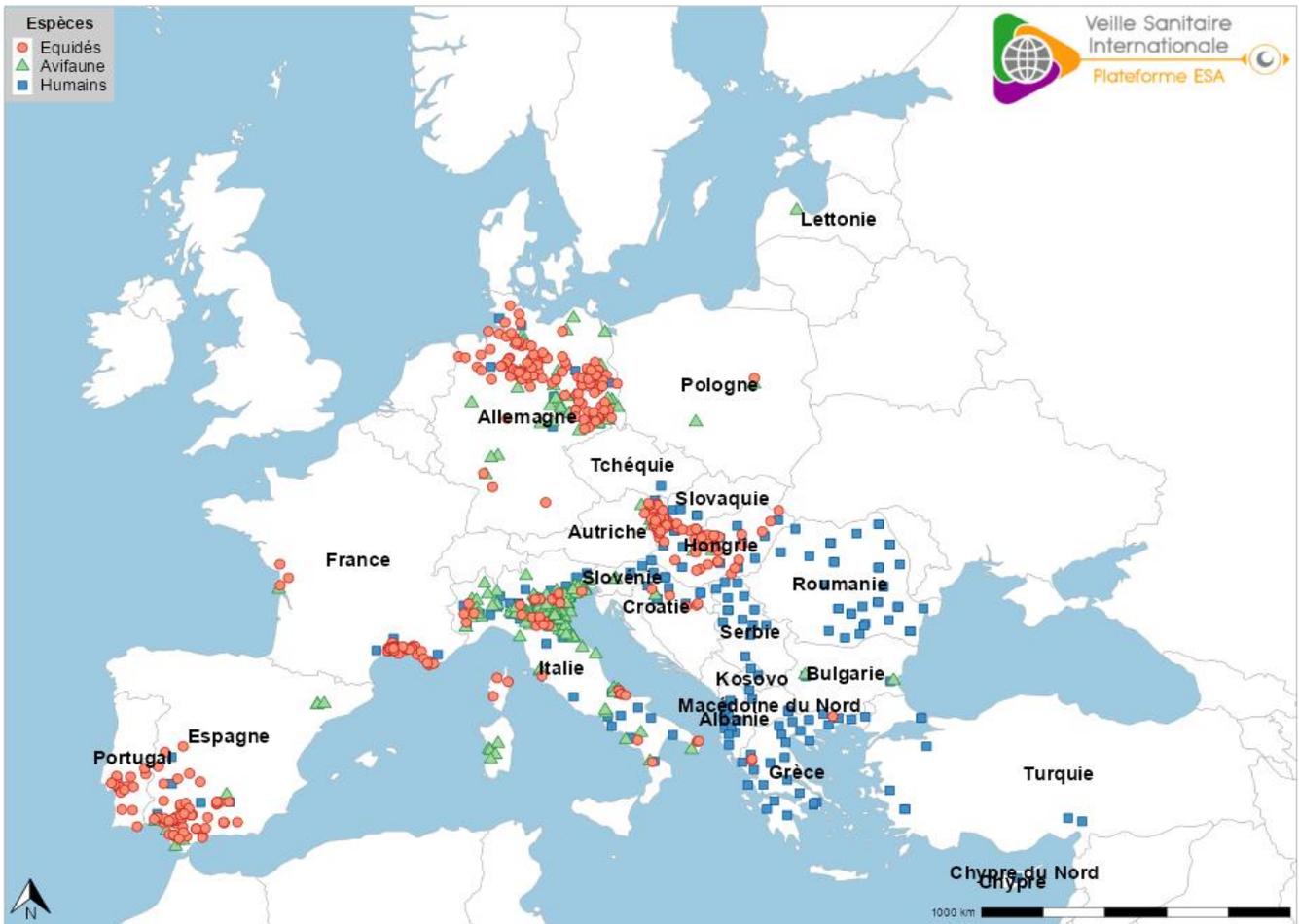


Figure 1. Cas d'infection par le virus West Nile en 2024 pour les foyers/cas animaux et pour les zones affectées par les cas humains (source : Commission Européenne ADIS 14/10/2024 et ECDC weekly dataset du 11/10/2024).



Tableau 2. Nombre de notifications sur l'avifaune sauvage faites dans ADIS pour les espèces sauvages en Europe présentant au moins trois cas depuis le 01/01/2024. ATTENTION : plusieurs cas impliquant éventuellement des individus d'espèces différentes peuvent figurer dans une même déclaration ; dans ce cas, la déclaration est comptabilisée plusieurs fois dans ce tableau (une fois pour chaque espèce touchée). En revanche, le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens pour chaque espèce (Source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024 et WAHIS-OMSA le 09/10/2024).

Espèce	Nom latin (nomenclature OMSA)	Nombre de cas
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	71
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	39
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	31
Accipitridae (non identifiée)	<i>Accipitridae (incognita)</i>	25
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	18
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	14
Autour des Palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	10
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	10
Goéland leucophaé	<i>Larus michahellis</i>	9
Strigidae (non identifiée)	<i>Strigidae (incognita)</i>	9
Laridae (non identifiée)	<i>Laridae (incognita)</i>	8
Corneille mantelée	<i>Corvus cornix</i>	7
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	7
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	7
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	7
Corvidae (non identifiée)	<i>Corvidae (incognita)</i>	6
Psittacidae (non identifiée)	<i>Psittacidae (incognita)</i>	6
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	5
Passeridae (non identifiée)	<i>Passeridae (incognita)</i>	5
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	4
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	4
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	4
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	4
Flamant du Chili	<i>Phoenicopterus chilensis</i>	3
Charadriidae (non identifiée)	<i>Charadriidae (incognita)</i>	3
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	3
Aigle ibérique	<i>Aquila adalberti</i>	3
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	3
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	3
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	3

Détections d'infection à Usutu en France pour la saison 2024

Le virus Usutu (USUV) est un virus émergent d'origine africaine, du genre Flavivirus, proche du virus de la fièvre West Nile par son vecteur (*Culex*). Il fait l'objet d'une surveillance par le réseau Sagir, le LNR et le CNR des arbovirus, et d'un diagnostic différentiel en cas de suspicion de fièvre West Nile. Cette infection n'est à déclaration obligatoire ni en santé animale ni en santé humaine.

Le LNR West Nile a diagnostiqué le premier cas d'infection Usutu en France métropolitaine chez un merle noir localisé à Saint Avold, en Moselle (57). Le diagnostic a consisté en la recherche du génome du virus Usutu par RT-qPCR. Celui-ci correspond à la première mise en évidence d'un cas d'infection aviaire Usutu pour la saison de transmission 2024 (source : LNR le 14/08/2024)

Un dernier cas a été détecté dans le département des Vosges sur une grive draine (source : LNR le 26/08/2024).

La mort de nombreux merles a été confirmée par les autorités sanitaires allemandes dans le Schleswig-Holstein le 09/09/2024 (Source : [alerte Promed du 12/09/2024](#)).

Le virus a été détecté pour la première fois au Danemark, chez des merles noirs (Source : [alerte Promed du 13/09/2024](#)).

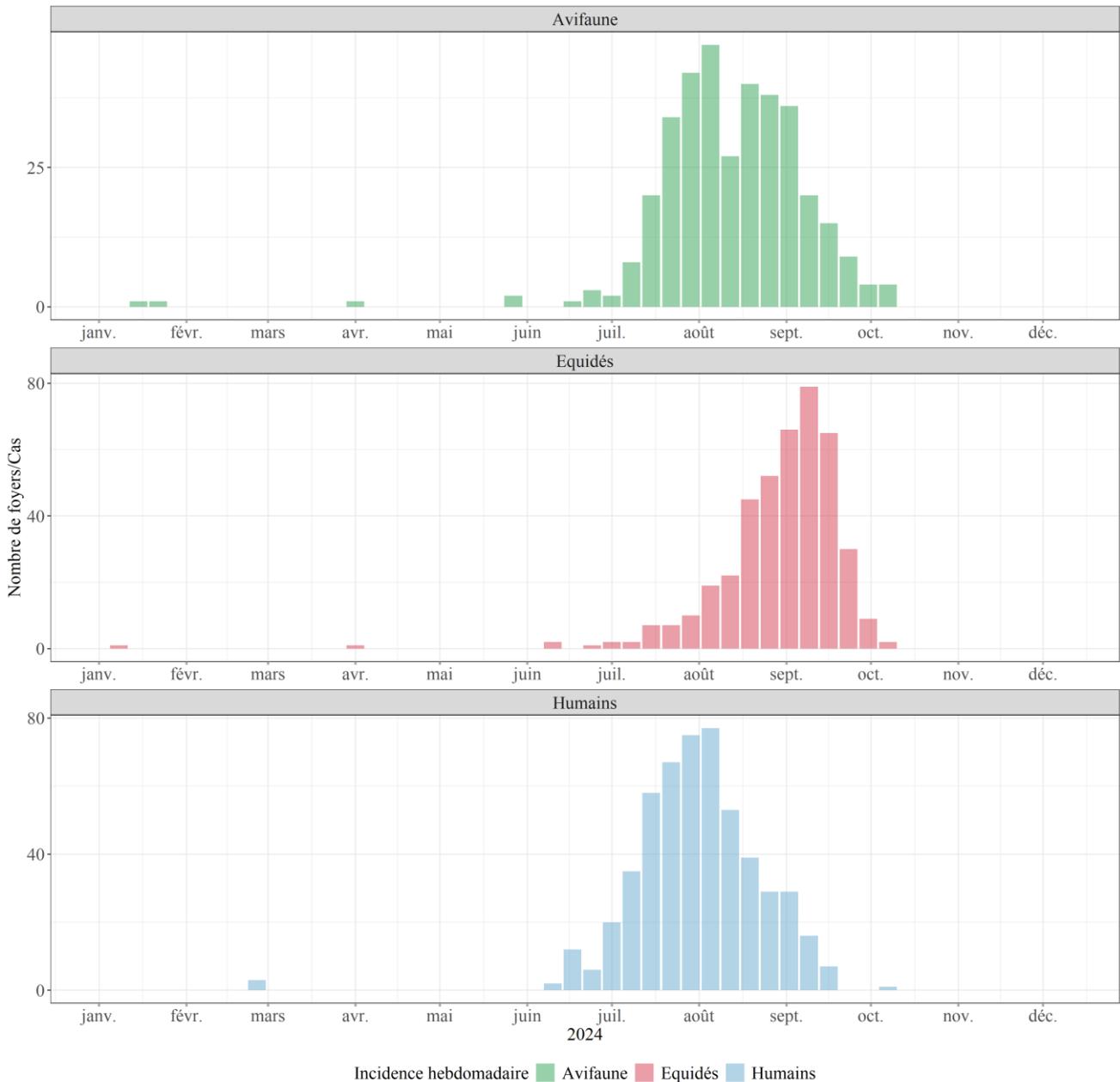


Figure 2. Incidence hebdomadaire par le virus West Nile en 2024 pour les foyers/cas animaux (dates de suspicion) et pour les zones affectées par des cas humains (dates de déclaration) (source : Commission Européenne ADIS 14/10/2024 et ECDC weekly dataset du 11/10/2024).



FOYERS DE VOLAILLES SUR LA PARTIE EST DE L'EUROPE

Les essentiels

- **Europe** : 20 pays (nouveaux pays : Islande, Norvège) ont détecté la présence de virus IAHP sur leur territoire (depuis le 01/08/2024).
- H5N1 est le sous-type majoritaire. H5N5 a été détecté au Royaume-Uni, dans les îles Féroé et en Islande.
- **Front nord (mer Baltique, mer du Nord, Manche)** : foyers de volailles en Pologne ; cas sauvages en Allemagne, Royaume-Uni, Islande et Norvège (premières détections pour ces deux derniers pays)
- **Front est / sud-est (Europe centrale, Autriche, Italie, Suisse)** : poursuites des détections de foyers dans le compartiment domestique en Hongrie, Italie, Moldavie et République Tchèque. Premiers foyers en Autriche. Cas sauvages en Autriche, Hongrie et Italie sur anatidés.
- **Front sud** : cas sauvages en Espagne sur des goélands leucophées.
- **France** : pas de nouvelle déclaration.

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR Influenza de l'Anses¹, l'OFB², le CEFÉ³ et MNHN⁴

Les informations traitées dans cette fiche couvrent une période allant du 01/08 au dimanche précédent la date de publication du BHVSI-SA.

Les dates de bornage des saisons, du 1^{er} août année n au 31 juillet année n+1, sont définies en fonction des périodes de migration descendante (post-nuptiale) des oiseaux sauvages. Sur la base de la biologie des espèces concernées et des données de baguage des anatidés, les premiers migrateurs arrivant en France à partir du mois d'août (observations sporadiques en juillet).

- Un article du Bulletin épidémiologique de l'Anses / DGAL rédigé par l'OFB détaille ces phénomènes migratoires ([lien](#)).
- Les informations sur la saison 2022/2023 sont disponibles dans le [BHVSI du 18/08/2023](#).

Le document Sources de données (à la [partie III.A.4](#)) précise la terminologie utilisée aux niveaux européen et international pour déclarer les cas et foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la notion de pathogénicité des souches de virus de l'influenza au sens de l'OMSA.

EUROPE. Bilan hebdomadaire de l'IAHP pour la saison 2024-2025 du 01/08 au 13/10/2024 inclus (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024 et WAHIS-OMSA le 07/10/2024)

Prévalence

Depuis le 01/08/2024 (pour la saison 2024/25), **31 (+13 nouvelles déclarations) foyers de volailles, 40 (+7) foyers d'oiseaux captifs et 83 (+12) cas chez l'avifaune sauvage libre** ont été détectés en Europe (Tableau 1 et Figure 1).

Incidence et évolutions

Les pays sont répartis en trois zones, selon la voie probable d'introduction par l'avifaune ([EFSA, 2017](#)). Au regard des voies migratoires d'introduction [sur le territoire français métropolitain](#), nous identifions trois zones dans cette note : la voie est (Europe centrale, Autriche, Italie, Suisse) au **Front est / sud-est**, les voies nord-est / nord-ouest au **Front nord** (pays avec un littoral sur la mer Baltique, mer du Nord, la Manche et le nord de l'Atlantique) et la partie ouest de la voie sud au **Front sud** (Espagne et Portugal).

¹ François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux, Axelle Scoizec, Audrey Schmitz

² Mathieu Guillemain, Anne Van De Wiele, Loïc Palumbo

³ Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE), Aurélien Besnard

⁴ Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), Pierre-Yves Henry



Les migrations descendantes depuis les zones de reproduction vers les zones d'hivernage débutent traditionnellement fin août et les flux s'accroissent jusqu'à mi-novembre. La photopériode et les températures influencent ces déplacements saisonniers (source : OFB le 19/08/2024).

- **Front est / sud-est (Europe centrale, Autriche, Italie, Suisse)**

Volailles et oiseaux captifs

Actualisation hebdomadaire

En Autriche, les premiers foyers de la saison ont été détectés. Il s'agit d'un foyer d'oiseaux captifs détecté le 30/09 et un foyer de volailles commerciales le 07/10/2024, tous deux dans la région administrative de Braunau am Inn le long de la frontière avec l'Allemagne. Les détectations de foyers de volailles se poursuivent en Hongrie (n=4) dans des élevages de canards et un élevage de dindes de la province de Békés, zone de production à forte densité de volailles ; les détectations se poursuivent également en Italie (n=6) dans des élevages de dindes et gallus du nord du pays en Lombardie et Emilie-Romagne. Cette zone correspond au bassin de production avicole ; Des foyers de basse-cours ont été détectés en Moldavie (n=5) et République Tchèque (n=1) (source : ADIS).

Dans le bulletin précédent

Les premiers foyers de volailles ont été détectés en Bulgarie le 27/09/2024, Hongrie (n=2) les 30/09 et 03/10/2024 dans des élevages de palmipèdes du bassin de production à forte densité de volailles (provinces de Békés et Jász-Nagykun-Szolnok) ; et en Italie le 01/10/2024 dans un élevage de dindes en Vénétie (des cas sauvages ont également été détectés depuis la semaine passée en Vénétie). Les détectations se poursuivent en République Tchèque, avec un foyer de volailles dans un élevage pluri-espèces détecté le 27/09/2024 et deux foyers de basse-cour ; en Moldavie 14 nouveaux foyers de basse-cour ont été détectés entre les 30/09 et 05/10/2021 toujours groupés dans la province de Nisporeni, et maintenant dans la province voisine de Edinet (source : ADIS).

Historique (par ordre chronologique d'apparition des premiers foyers depuis le début de la saison)

République Tchèque : première détection de la saison en Europe centrale, avec un foyer de basse-cour détecté le 22/08/2024. Un premier foyer de volailles de la saison a été détecté le 13/09/2024 dans un élevage pluri-espèces (source : ADIS).

Ukraine : un foyer d'oiseaux captifs en zoo a été détecté le 17/09/2024. Un autre foyer d'oiseaux captifs a été détecté le 22/09/2024. Le virus est typé H5Nx (source : ADIS).

Bulgarie : le premier foyer concerne un élevage non commercial de gibiers (faisans, dindons sauvages et perdrix) détecté le 27/09/2024 (source : ADIS).

Moldavie : onze premiers foyers d'oiseaux captifs regroupés dans la province de Nisporeni ont été détectés entre les 20 et 25/09/2024 (source : ADIS).

Avifaune libre

Actualisation hebdomadaire

Des cas sauvages ont été détectés sur des espèces d'anatidés le 27/09/2024 en Autriche (n=1, oie cendrée), le 01/10/2024 en Hongrie (n=1, cygne tuberculé), et le 10/10/2024 en Italie (n=2, canards colverts). Une déclaration a posteriori porte sur un cas détecté le 10/07/2024 sur une fauvette à tête noire en Hongrie (source ADIS).

Dans le bulletin précédent

Quatre premiers cas sauvages détectés entre les 19 et 30/09/2024 en Hongrie, sur des cygnes tuberculés et oies cendrées. En Italie, un nouveau cas a été détecté le 24/09/2024 en Vénétie sur une sarcelle d'hiver (source : ADIS).

Historique (par ordre chronologique d'apparition des premiers foyers depuis le début de la saison)

Croatie : les premiers cas sauvages de la saison en Europe de l'Est ont été détectés le 05/09/2024 sur un cygne tuberculé et en Autriche le 13/09/2024 sur un anatidé (espèce non précisée). Les cas ont été confirmés H5N1 (source : ADIS).

Slovaquie : premier cas sauvage sur un cygne tuberculé le 19/09/2024 (source : ADIS).

Serbie : premier cas sauvage sur un cygne le 21/09/2024 (source : ADIS).

Ukraine : premier cas sauvage sur un cygne tuberculé le 23/09/2024 (source : ADIS).

Italie : premier cas sauvage sur une sarcelle d'hiver détectée le 24/09/2024 (source : ADIS).

- **Front nord (mer Baltique, mer du Nord, Manche)**



Volailles et oiseaux captifs

Actualisation hebdomadaire

Deux nouveaux foyers de volailles ont été détectés les 07 et 11/10/2024 en Pologne dans des élevages de canards (source : ADIS).

Dans le bulletin précédent

Un foyer d'oiseaux captifs a été détecté le 04/10/2024 en Allemagne, sur un pélicanidé dans le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale (nord du pays) (source : ADIS).

Historique (par ordre chronologique d'apparition des premiers foyers depuis le début de la saison)

Allemagne : Deux foyers de volailles ont été détectés le 11/08/2024 dans le nord (Tessin, Mecklembourg-Poméranie-Occidentale) dans un élevage de palmipèdes en engraissement (2 227 canards et 230 oies) et un élevage mixte de palmipèdes en engraissement (6 219 canards, 165 oies et 120 poulets). Un troisième foyer de volailles a été détecté le 11/09/2024 dans un élevage de palmipèdes en engraissement dans le land Saxe-Anhalt (au centre du pays). Des foyers secondaires ont été déclarés dans le land de Saxe-Anhalt, dont deux nouveaux foyers de volailles détectés le 11/09/2024 dans des élevages multi-espèces (palmipèdes et poules pondeuses) et un foyer d'oiseaux captifs détecté le même jour dans un zoo. Dans le land de Saxe (sud) un premier foyer a été détecté le 25/09/2024 dans un élevage multi-espèce de palmipèdes en engraissement (source : ADIS).

Pologne : Un premier foyer de volailles a été détecté le 21/08/2024, dans un élevage de 14 000 dindes (source : ADIS).

Danemark : le premier foyer de volailles a été détecté le 08/09/2024 dans un élevage pluri-espèces, contenant 3 500 canards et 2 800 poules pondeuses.

Avifaune libre

Actualisation hebdomadaire

Les premiers cas de la saison ont été déclarés en Norvège (sous-type non précisé) sur un goéland argenté détecté le 27/08/2024 et en Islande (H5N5) sur une mouette rieuse détecté le 22/09 et un grand corbeau le 23/09/2024. Les détections sur anatidés se poursuivent en Allemagne (n=2 les 20/09 et 07/10/2024) (source : ADIS). Au Royaume-Uni, quatre nouveaux cas de H5N5 ont été détectés entre les 24 et 29/09/2024 sur des goélands argentés, goélands cendrés, fulmars boréals et faisans de Colchide en Angleterre et en Écosse (source : WAHIS-OMSA le 04/10/2024). Les autorités sanitaire reportent davantage de cas sur de nombreuses espèces répartis sur tout le pays (source : [APHA](#) le 14/10/2024).

Dans le bulletin précédent

Quatre nouveaux cas sauvages ont été détectés en Allemagne le 20/09/2024 sur des anatidés (source ADIS).

Historique (par ordre chronologique d'apparition des premiers cas depuis le début de la saison)

Allemagne : les premiers cas sauvages ont été détectés le 03/08/2024 (anatidés d'espèce non précisée) et une cigogne détectée le 12/08/2024. Les détections de cas sauvages sur anatidés s'accroissent à partir du 10/09/2024, dont des cygnes tuberculés, répartis dans plusieurs land (Bavière, Hesse, Saxe-Anhalt, Hambourg, Saxe et Mecklembourg-Poméranie-Occidentale). Un cas dans le land de Hesse (Vogelsbergkreis) est situé à environ 200 km de la frontière avec la France (source : ADIS).

Danemark : le premier cas a été détecté le 12/08/2024 sur un cygne tuberculé, puis un second le 18/08/2024, le troisième sur un canard colvert le 08/09/2024 (source : ADIS).

Belgique : trois cas sauvages ont été détectés entre les 20 et 23/08/2024 sur des goélands argentés (source : ADIS).

Royaume-Uni : le sous-type H5N5 a été confirmé sur deux grands labbes détectés sur les îles dans le nord de l'Écosse (source : [APHA](#) le 26/08/2024).

Pologne : un premier cas sauvage a été détecté le 11/09/2024 sur un cygne tuberculé (source : ADIS).

- **France**

Actualisation hebdomadaire

Pas de nouvelle déclaration cette semaine. Au total, le pays a déclaré quatre foyers de volailles, un foyer d'oiseaux captifs et neuf cas sauvages depuis le début de la saison (source : ADIS).

Dans le bulletin précédent





Un foyer a été détecté le 26/09/2024 dans un élevage de Gallus du Finistère près de Morlaix (source : ADIS).

Historique (depuis le début de la saison)

Le premier cas sauvage de la saison a été détecté le 03/08/2024 chez un goéland argenté dans les Côtes-d'Armor. Un second cas a été détecté sur un goéland argenté le 05/08/2024 et un troisième le 19/08/2024 en Loire-Atlantique (source : ADIS). Les détections sur laridés sont poursuivies, avec deux cas détectés les 16 et 23/08/2024 respectivement près de Treffiagat et Crozon (dont un goéland argenté). Les détections sur laridés se poursuivent en aout et septembre sur le littoral : dans le Finistère avec deux cas ont été détectés sur des goélands argentés les 26 et 27/08/2024, un cas dans le Morbihan détecté le 02/09/2024 et un en Loire-Atlantique le 16/09/2024 (source : ADIS).

Le premier foyer de la saison a été détecté le 07/08/2024 dans un élevage pluri-espèces de volailles (1 200 volailles, dont des canards non vaccinés) d'Ille-et-Vilaine dans la commune de Combourg. L'hypothèse principale est une contamination directe ou indirecte par des oiseaux sauvages infectés, compte tenu des détections récentes sur le littoral en Bretagne. Des zones réglementées ont été mises en place autour de l'exploitation touchée. Le risque IAHP demeure « négligeable » sur le territoire national (source : [MASA](#) le 13/08/2024). Un second foyer de volailles a été détecté le 19/08/2024 dans un élevage de dindes du Morbihan (commune de Camoël). Dans le Finistère, un premier foyer a été détecté le 31/08/2024 près de Brest dans un élevage de volailles pluri-espèces (source ADIS).

Un premier foyer d'oiseaux captifs a été détecté dans le Pas-de-Calais près de Saint-Omer le 18/09/2024 dans une basse-cour non commerciale (poulets, pigeons et canards) (source : ADIS).

Point de vigilance

Les détections d'IAHP se poursuivent en Europe, en particulier en Europe de l'Est et **jusqu'à l'Allemagne, pays limitrophe de la France**. Chez les oiseaux sauvages, ces détections concernent des anatidés (y compris des espèces migratrices), en majorité des cygnes qui sont des espèces sentinelles de la circulation des virus de l'IAHP dans ce compartiment (de plus, la majorité des déclarations chez les oiseaux sauvages est concentrée sur les 4 dernières semaines : 51 déclarations, correspondant à des échantillons collectés après le 16/09/2024 inclus, pour un total de 83 cas depuis le 01/08/2024). De plus de nombreuses détections ont également lieu dans des élevages, des basse-cours et chez des oiseaux captifs (56 déclarations - dont 27 en Moldavie - correspondant à des détections postérieures au 16/09/2024, pour un total de 71 cas et foyers depuis le 01/08/2024). **Ces événements confirment une forte dynamique d'infection présente dès maintenant chez les oiseaux sauvages**, y compris les migrateurs, **dans les couloirs de migration actifs en amont de la France**.

Le risque d'introduction en France de virus de l'IAHP à partir de l'avifaune sauvage migratrice est d'ores et déjà important. Cela est avéré par **la détection en France d'un nouveau génotype de virus de l'IAHP H5N1** de clade 2.3.4.4b, dans une basse-cour du Pas-de-Calais le 18/09/2024. Ce génotype n'a pas de lien direct avec les virus détectés récemment en France chez les laridés et dans des foyers en Bretagne : cette détection est un indicateur de l'arrivée en France d'oiseaux infectés par cette souche de virus H5N1 HP.

Une mobilisation et une attention sans faille de tous les acteurs (de l'amont à l'aval : couvoirs, élevages de sélection, multiplication et production de volailles et d'œufs, transports, abattoirs) de la filière de production de volailles en France est nécessaire pour limiter le risque actuel et à venir. **Une vigilance renforcée appliquée à la surveillance événementielle**, dans toutes les filières, **et à l'observance stricte en routine des mesures de biosécurité et de surveillance**, pour tous les maillons des filières, est notamment recommandée sur l'ensemble du territoire national (source : LNR le 01/10/2024).

Niveau réglementaire de risque et mesures de gestion en France

Le niveau de risque a été augmenté au niveau « modéré » par l'arrêté du 11/10/2024 à compter du 16/10/2024, au vu de la situation sanitaire défavorable en avifaune sauvage dans les pays voisins de la France (source : [JO du 15/10/2024](#)).

Une campagne de vaccination obligatoire dans les élevages de l'étage de production détenant plus de 250 canards a débuté le 02/10/2023 (source : communiqué de presse du [MASA le 02/10/2023](#)). Dans ce cadre, une surveillance renforcée des canards vaccinés est mise en place (source : [Q/R vaccination MASA](#) actualisé le 02/10/2023).



- **Front sud : autres pays d'Europe du Sud (Espagne, Portugal)**

Volailles et oiseaux captifs

Actualisation hebdomadaire

Aucune nouvelle déclaration.

Dans le bulletin précédent

Aucune nouvelle déclaration.

Historique (depuis le début de la saison)

Portugal : un premier foyer d'oiseaux captifs a été détecté le 13/08/2024 au Portugal, dans un petit élevage de volailles non commercial (source : ADIS).

Espagne : un cas a été déclaré dans la catégorie oiseaux captifs, détecté le 08/08/2024 sur des goélands leucophées (source : ADIS).

Avifaune libre

Actualisation hebdomadaire

Deux cas sauvages ont été détectés en Espagne entre les 16 et 23/09/2024 sur des goélands leucophées (source : ADIS).

Dans le bulletin précédent

Quatre cas ont été déclarés sur des goélands leucophées en Espagne entre les 12 et 18/09/2024 (source : ADIS).

Historique (par ordre chronologique d'apparition des premiers cas depuis le début de la saison)

Portugal : trois cas sur des laridés ont été détectés entre les 05 et 08/08/2024. Un cas sur un goéland cendré détecté le 19/08/2024 (source : ADIS).

Espagne : deux premiers cas sur des goélands leucophées détectés les 01 et 05/08/2024 (source : ADIS).



Figure 1. Localisation des cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles, d'IAHP H5 en Europe ayant débuté dans le mois (quatre semaines glissantes) et la semaine précédant le 13/10/2024 inclus (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024, WAHIS-OMSA le 07/10/2024).



Figure 2. Densité de foyers chez les volailles et oiseaux captifs (haut) et de cas dans l'avifaune sauvage libre (bas) d'IAHP H5 en Europe ayant débuté depuis le début de la saison, soit le 01/08/2024 (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024, WAHIS-OMSA le 07/10/2024).



Tableau 1. Nombre de déclarations de **foyers de volailles, foyers d'oiseaux captifs** et **cas sauvages** d'IAHP H5 et H7 détectés en Europe depuis le début de la saison 2024-2025 (soit le 01/08/2024) et incidence mensuelle (quatre semaines glissantes). Les définitions de compartiment sont celles du Règlement 2016/429 (cf. [document descriptif terminologie VSI partie A.4](#)). L'incidence mensuelle couvre la période du 16/09/2024 au 13/10/2024 (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024 et WAHIS-OMSA le 07/10/2024).

Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2024-2025	H5N1	H5N5	H5Nx	Incidence mensuelle
Allemagne	Captifs	11/09/2024	04/10/2024	2	2	0	0	1
	Sauvages	03/08/2024	07/10/2024	27	25	0	2	22
	Volailles	11/08/2024	25/09/2024	6	6	0	0	1
Autriche	Captifs	30/09/2024	30/09/2024	1	1	0	0	1
	Sauvages	13/09/2024	27/09/2024	2	2	0	0	1
	Volailles	07/10/2024	07/10/2024	1	1	0	0	1
Belgique	Sauvages	10/08/2024	14/08/2024	3	3	0	0	0
Bulgarie	Volailles	27/09/2024	27/09/2024	1	1	0	0	1
Croatie	Sauvages	05/09/2024	05/09/2024	1	1	0	0	0
Danemark	Sauvages	12/08/2024	08/09/2024	3	3	0	0	0
	Volailles	08/09/2024	08/09/2024	1	1	0	0	0
Danemark (Iles Féroé)*	Captifs	20/09/2024	20/09/2024	1	0	1	0	1
Espagne	Captifs	08/08/2024	08/08/2024	1	1	0	0	0
	Sauvages	01/08/2024	23/09/2024	9	9	0	0	6
France	Captifs	18/09/2024	18/09/2024	1	1	0	0	1
	Sauvages	03/08/2024	16/09/2024	9	8	0	1	1
	Volailles	07/08/2024	26/09/2024	4	4	0	0	1
Hongrie	Sauvages	19/09/2024	07/10/2024	6	6	0	0	6
	Volailles	30/09/2024	10/10/2024	6	6	0	0	6
Islande	Sauvages	22/09/2024	23/09/2024	2	0	2	0	2
Italie	Sauvages	24/09/2024	10/10/2024	4	3	0	1	4
	Volailles	01/10/2024	11/10/2024	7	7	0	0	7
Moldavie	Captifs	20/09/2024	07/10/2024	27	27	0	0	27
Norvège	Sauvages	27/08/2024	27/08/2024	1	0	0	0	0
Pologne	Sauvages	11/09/2024	13/09/2024	2	2	0	0	0

INFLUENZA AVIAIRE HP EN EUROPE



Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2024-2025	H5N1	H5N5	H5Nx	Incidence mensuelle
	Volailles	21/08/2024	10/10/2024	3	3	0	0	2
Portugal	Captifs	13/08/2024	13/08/2024	1	1	0	0	0
	Sauvages	05/08/2024	19/08/2024	4	4	0	0	0
Royaume-Uni*	Sauvages	07/08/2024	25/09/2024	7	0	7	0	6
République tchèque	Captifs	22/08/2024	08/10/2024	4	4	0	0	3
	Volailles	13/09/2024	27/09/2024	2	2	0	0	1
Serbie	Sauvages	21/09/2024	21/09/2024	1	1	0	0	1
Slovaquie	Sauvages	19/09/2024	19/09/2024	1	1	0	0	1
Ukraine	Captifs	17/09/2024	22/09/2024	2	0	0	2	2
	Sauvages	23/09/2024	23/09/2024	1	1	0	0	1
Europe	Captifs			40	37	1	2	36
	Sauvages			83	69	9	4	51
	Volailles			31	31	0	0	20

*source : WAHIS-OMSA consulté le 07/10/2024. Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60ème degré de longitude) sont indiqués.

** les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.

*** inclut les déclarations pour lesquelles le sous-type n'est pas précisé.

Mesures de prévention pour limiter le risque de contamination animal/humain

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) a rappelé les mesures de prévention pour limiter le risque de contamination animal/homme dans un fascicule destiné à toutes les personnes susceptibles d'être en contact étroit avec des oiseaux infectés ou avec des cadavres d'animaux contaminés, en particulier par le respect des mesures de protection :

- lors de la collecte des oiseaux sauvages : ne pas manipuler sans protection les oiseaux sauvages trouvés morts ou moribonds,
- en cas d'exposition à des oiseaux suspectés d'infection ou infectés et leur produits (plumes, déjections...).

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée par la Haute autorité de santé pour les professionnels exposés aux virus aviaires et porcins (éleveurs, vétérinaires, techniciens) dans un cadre professionnel.

La diffusion a été faite le 30/12/2022 aux professionnels avicoles, au réseau GDS et aux services de l'État (source : MASA le 23/01/2023).

Pour plus d'informations : Brochure du MASA ([lien](#)) ; Brochure de SPF ([lien](#)).



Cas chez les mammifères

Aucun cas n'a été détecté depuis le 01/08/2024. Les cas d'IAHP détectés sur les mammifères officiellement notifiés dans WAHIS et identifiés par le réseau Promed (par extraction automatique des posts) depuis le 01/01/2020 sont visibles sur une interface en ligne ([lien](#)).

Pour en savoir plus

Guillemain, Matthieu, Betty Plaquin, Alain Caizergues, et Léo Bacon. 2021. « La migration des anatidés : patron général, évolutions et conséquences épidémiologiques. », Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation n° 92 – Article 4 – 2021. ([lien](#))



POURSUITE DES DÉTECTIONS SUR LES RUMINANTS AUX ÉTATS-UNIS

Les essentiels

- Le virus IAHP H5N1 du clade 2.3.4.4b a été détecté pour la première fois sur le continent américain en novembre 2021 (Canada) et s'est propagé en Amérique du Nord en 2021 puis en Amérique centrale et du Sud au mois d'octobre 2022.
- Des virus H5N5 et H5N6 du clade 2.3.4.4b sont détectés ponctuellement dans la faune sauvage (États-Unis et au Canada).
- Poursuite des détections en élevages bovins laitiers aux États-Unis (14 États concernés).
- Aucun cas ni foyer détecté à ce jour aux Antilles françaises et en Guyane.

La présente fiche décrit la situation sanitaire de l'IAHP H5N1 clade 2.3.4.4b sur le continent américain.

Pour retrouver les informations relatives aux premières détections sur le continent américain, se référer au [BHVS-SA du 04/01/2022](#), au [BHVS-SA du 15/02/2022](#) pour l'Amérique du Nord et au [BHVS-SA du 07/11/2023](#) pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

Les informations qui figurent ci-dessous présentent :

- La distribution géographique des foyers domestiques et de cas sauvages dans l'avifaune libre et captive dans la zone Caraïbe depuis le 01/08/2024.

En date du 13/10/2024, aucun foyer, ni cas sauvage n'a été détecté dans les Antilles françaises ou en Guyane qui sont sur le passage de la voie de migration atlantique, dont l'amont depuis les hémisphères nord et sud apparaît fortement contaminé, compte tenu des nombreux cas déclarés chez les oiseaux sauvages aux États-Unis et en Amérique du Sud (source : DGAL 14/10/2024).

Le suivi des cas et foyers chez les oiseaux est disponible sur le site des autorités sanitaires du Canada ([lien](#)) et des États-Unis (domestiques : [lien](#) ; sauvages : [lien](#)).

L'actualisation qui suit concerne les pays qui bordent la zone Caraïbes. Pour davantage d'informations sur les foyers antérieurs de la saison 2023-2024, se reporter au [BHVS-SA du 16/07/2024](#).

États-Unis

Un foyer de volailles a été détecté en Floride le 15/08/2024 (source : WAHIS-OMSA rapport le 26/08/2024).

Pérou

Actuellement, 21 foyers sont toujours en cours de gestion (source : [WAHIS-OMSA dashboard event](#) le 23/09/2024).

Tableau 1. Nombre de foyers de volailles, cas dans l'avifaune libre et captive d'IAHP H5 détectés en Amérique centrale et du Sud depuis le 01/08/2024, sur les quatre dernières semaines précédant la publication de ce BHVS-SA par pays (par ordre alphabétique). L'incidence mensuelle couvre la période du 09/09/2024 au 07/10/2024 (source : WAHIS-OMSA le 07/10/2024).

Pays	Compartiment	Date de première suspicion de la saison 2024-2025	Nombre de déclaration par compartiment	Incidence mensuelle		Nombre de nouvelles déclarations
				H5N1	H5Nx	
Pérou	Captif	12/08/2024	6	0	6	0
États-Unis	Volaille	15/08/2024	2	2	0	1
Total	Captif		6	0	6	0



Pays	Compartiment	Date de première suspicion de la saison 2024-2025	Nombre de déclaration par compartiment	H5N1	H5Nx	Incidence mensuelle	Nombre de nouvelles déclarations
	Volaille		2	2	0	1	0

Cas chez les mammifères

Aux États-Unis, la notification OMSA-WAHIS du 02/08/2024 rapporte plusieurs cas détectés entre les 11 et 16/07/2024 au Colorado, sur des chats, un campagnol des prairies (*Microtus ochrogaster*), un Lapin d'Audubon (*Sylvilagus audubonii*), des souris (*Mus musculus*) et une souris sylvestre (*Peromyscus sonoriensis*). Au Colorado, sur six chats confirmés positifs H5N1 en 2024, seul un était directement lié à une exploitation laitière infectée. Deux cas étaient des chats d'intérieur uniquement sans exposition directe au virus avérée et trois cas pouvaient accéder à l'extérieur (avec prédation sur des souris et/ou de petits oiseaux). La plupart (5/6) ont présenté des signes cliniques similaires incluant léthargie, baisse d'appétit, suivie de signes respiratoires et de signes neurologiques (constants chez la plupart) (source : Promed le 01/09/2024, Department of Public Health Colorado consulté le 02/09/2024).

Foyers chez les bovins

Le virus H5N1 a été confirmé sur des bovins laitiers aux États-Unis, le 20/03/2024 au Texas (huit bovins) et le 21/03/2024 au Kansas (un bovin). Au 14/10/2024, 300 foyers ont été détectés sur des bovins laitiers dans quatorze États : Californie, Colorado, Dakota du Sud, Idaho, Iowa, Kansas, Michigan, Minnesota, Nouveau Mexique, Caroline du Nord, Ohio, Oklahoma, Texas et Wyoming, la majorité étant à présent en Californie (n=100), au Colorado (n=64) et Idaho (n=36) (source : [USDA APHIS](#) consulté le 14/10/2024).

Le CDC effectue le suivi des cas humains d'IAHP, en particulier chez les travailleurs dans les élevages de volailles et les élevages de bovins laitiers. Le décompte des cas humains d'influenza aviaire est disponible sur ce [lien](#). Un premier cas humain de grippe aviaire H5 sans exposition professionnelle à des animaux malades ou infectés a été confirmé dans le Missouri. Le patient avait présenté des signes cliniques et a été dépisté dans le cadre du suivi saisonnier de la grippe humaine (source : Promed le 07/09/2024, [CDC le 06/09/2024](#)). Les analyses de séquences du virus identifié sur ce patient indiquent que celles-ci sont apparentées aux séquences B3.13 isolées chez les bovins (source : [CDC le 13/09/2024](#)). Les investigations se poursuivent sur le cas du Missouri, et seront disponibles sur le site du CDC ([lien](#)).

Les cas d'IAHP détectés sur les mammifères officiellement notifiés dans WAHIS et identifiés par le réseau Promed (par extraction automatique des posts) depuis le 01/01/2020 et PadiWEB (logiciel d'extraction automatique de Google news) sont visibles sur l'interface MUST-AI (Multisource Surveillance Tool-Avian Influenza) en ligne ([lien](#)).



POURSUITE DES DETECTIONS EN FRANCE, EN ESPAGNE

Les essentiels

- **Espagne** : six nouveaux foyers sur la moitié nord du pays.
- **France** : 2 085 foyers cliniques depuis le 01/06/2024. Extension sur le département : Ille-et-Vilaine (source : DGAL le 10/10/2024).
- **Italie** : dernière détection le 18/12/2023.
- **Portugal** : pas de nouvelle déclaration cette semaine.

Fiche rédigée en collaboration avec le Laboratoire de santé animale de l'Anses¹ (LNR et LR OMSA) et le Cirad²

Informations sur la maladie hémorragique épizootique (MHE)

La MHE est une maladie virale infectieuse, non contagieuse, à transmission vectorielle (arbovirose) des ruminants domestiques et sauvages, principalement du cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et des bovins. Les moutons, les chèvres et les camélidés peuvent également être réceptifs, mais ne présentent pas de signes cliniques. Le diagnostic différentiel doit être fait avec la fièvre catarrhale ovine (FCO). Le virus de la MHE (EHDV) est transmis entre hôtes ruminants par des espèces de moucheron piqueurs du genre *Culicoides*. Les infections de la MHE sont donc saisonnières. Dans les régions nord-américaines, le cerf de Virginie est l'espèce la plus gravement touchée, la forme suraiguë ayant un taux de létalité élevé. Chez les bovins, les signes cliniques sont rares, mais des symptômes de fièvre, d'anorexie, de dysphagie, d'émaciation, de stomatite ulcéreuse, de boiterie, de détresse respiratoire et d'érythème du pis ont été rapportés (source : manuel terrestre de l'OMSA).

La MHE circule au Maghreb, en particulier en Tunisie où elle a été détectée pour la première fois dans des élevages de bovins en 2006 (sérotypage 6), puis en 2015 (sérotypage non identifié) et en 2021 (sérotypage 8), avec plusieurs années sans détection entre chaque épisode. Cette dernière épizootie en Tunisie a causé plus de 200 foyers dans tout le pays (source : CNVZ le 10/2015, [preprint le 09/11/2022](#), [BHVS du 07/12/2021](#), [Note d'information de l'Anses du 11/05/2023](#)). A ce jour, il n'existe pas de vaccin disponible contre le sérotypage 8 de la MHE.

La maladie avait été détectée à la Réunion à partir de 2003 et dans les Antilles françaises en 2010 et 2011 ([Gerbier et al. 2011](#)).

La MHE est catégorisée « D+E » au règlement européen 2016/429 (règlement d'exécution UE 2018/1882), ce qui implique l'obligation de déclaration des foyers et la restriction des mouvements intra-communautaires (plus d'information sur la définition des catégories de maladies via ce [lien](#)).

L'ECDC actualise régulièrement les cartes de distribution de ces vecteurs en Europe ([lien](#)). L'Efsa fournit une synthèse complète sur la maladie et ses vecteurs ([lien](#)).

Plus d'informations sur les culicoïdes en Europe sont disponibles dans la note : [Que sait-on des espèces de Culicoïdes associées à la faune sauvage en région tempérée européenne ? Synthèse des données de la littérature.](#)

Des foyers bovins puis un cas de MHE sur un cerf élaphe ont été détectés pour la première fois en Europe (hors territoires ultra-marins) le 28/10/2022 en Italie (dans le sud de la Sardaigne puis en Sicile). Des foyers ont ensuite été détectés en Espagne. L'IZS a montré dans une publication de mai 2023 l'origine nord-africaine du virus en observant une identité de génome supérieure à 99 % entre la souche isolée en Italie et la souche de sérotypage 8 isolée en Tunisie en 2021 (source : [Lorusso et al. 2023](#), [alerte Promed du 18/04/2023](#)).

¹ Emmanuel Bréard, Corinne Sailleau, Stephan Zientara

² Thierry Baldet, Thomas Balenghien, Claire Garros



Les informations sur l'émergence de la MHE en Europe sont disponibles dans la note [Emergence de la MHE en France](#), et la [note du 21/11/2023](#).

Andorre

Détection d'un foyer bovin le 24/07/2024 (source : ADIS le 12/08/2024).

Espagne

Six nouveaux foyers ont été déclarés, tous détectés entre les 31/08 et 13/09/2024. Les foyers sont situés sur la moitié nord du pays (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024). Un second foyer concerne un élevage de cervidés a été détecté (source : Commission européenne ADIS le 30/09/2024, MAPA le 18/09/2024). Un bilan de situation des zones infectées en 2023 et 2024 a été publié par les autorités sanitaires. Les foyers récents sont localisés dans le nord du pays, notamment dans des zones qui n'avaient pas été infectées en 2023, jusqu'au littoral méditerranéen (source : MAPA le 11/09/2024).

France

[Communiqué de presse MASA le 10/10/2024](#): « Depuis le 01/06/2024, 2 085 foyers ont été recensés. Les départements touchés par la MHE 01/06/2024 sont : Haute-Garonne, Gers, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Landes, Maine-et-Loire, Pyrénées Orientales, Ariège, Dordogne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude, Aveyron, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Hérault, Vendée, Vienne, Indre-et-Loire et Sarthe, Cantal, Charente, Charente Maritime, Creuse, Cher, Lozère, Morbihan, Ille-et-Vilaine ».

Cela représente +307 foyers par rapport à la semaine précédente, avec une extension sur un nouveau département : Ille-et-Vilaine.

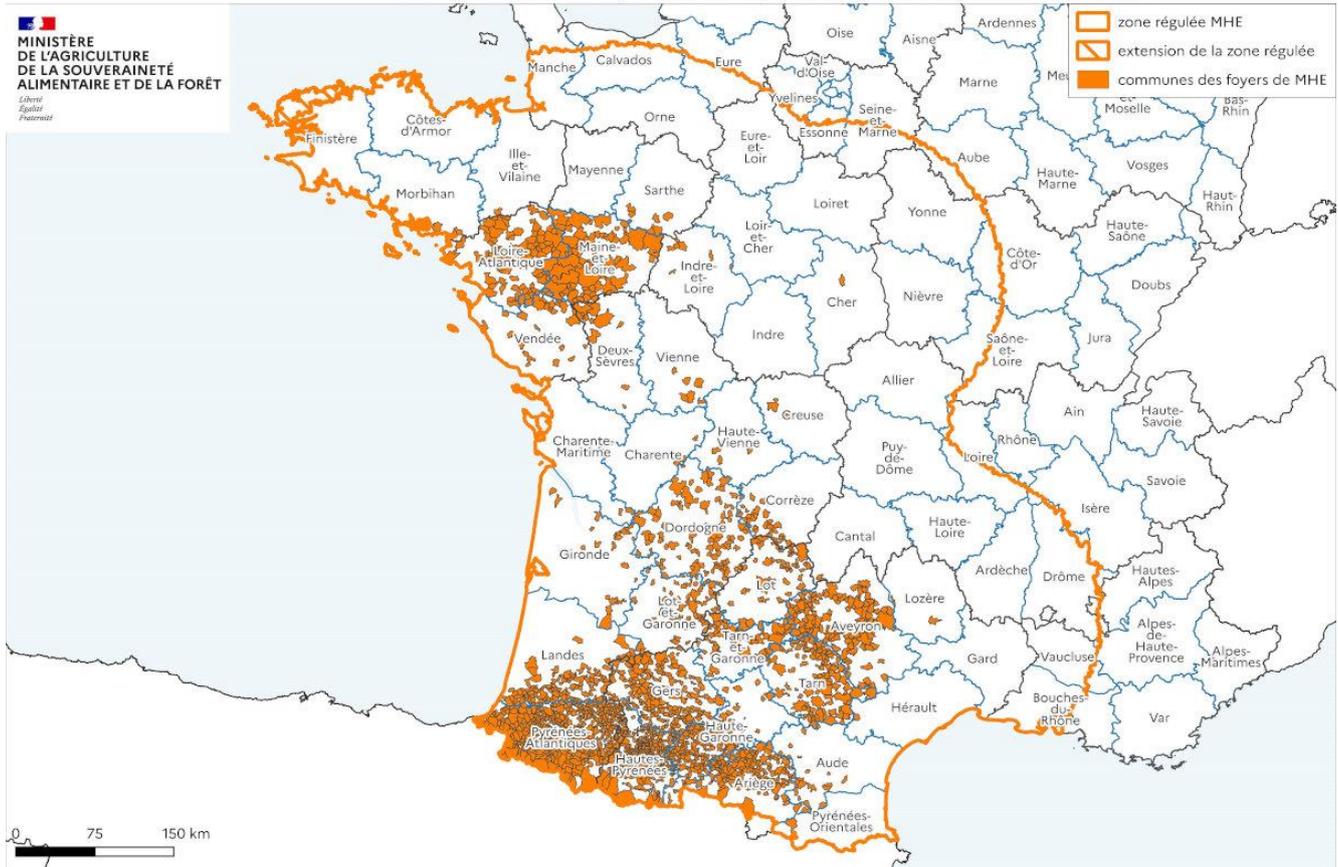
Le périmètre de la zone régulée évolue en conséquence (figure 1).

Le virus de la MHE a été détecté pour la première fois le 04/09/2023 dans les Pyrénées-Atlantiques. En 2023 et au premier semestre 2024, 20 départements avaient été infectés (par ordre chronologique de première détection): Pyrénées-Atlantiques (premier foyer le 04/09/2023), Hautes-Pyrénées (08/09/2023), Ariège (20/09/2023), Gers (25/09/2023), Haute-Garonne (25/09/2023), Landes (04/10/2023), Tarn (06/10/2023), Aude (12/10/2023), Lot-et-Garonne, Gironde, Tarn-et-Garonne, Dordogne, Corrèze, Vendée, Deux-Sèvres, Loire-Atlantique, Lot, Haute-Vienne, Morbihan et Pyrénées-Orientales (source : communication DGAL du 09/08/2024).

Un premier cas sauvage a été détecté en France le 25/09/2023 sur la commune de Loudenvielle dans les Hautes-Pyrénées, sur un cerf élaphe trouvé mort à proximité d'un élevage de bovins infecté par le virus de la MHE (source : [SAGIR, communiqué de presse MASA le 09/10/2023](#)).



MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE : ZONE REGULEE



Sources : MASAF (9 octobre 2024), IGN (ADMINEXPRESS, 2024), ©EuroGeographics 2024

Edition le 10/10/2024

Figure 1. Localisation des communes dans lesquelles des foyers de MHE ont été détectés depuis le 04/09/2023 et délimitation de la zone réglementée (source : [site MASA le 10/10/2024](https://www.masaf.fr/)).

Les recommandations de gestion et de prévention sont disponibles sur le site de GDS-France [Maladie Hémorragique Epizootique : MHE](https://www.gds-france.fr/maladie-hemorragique-epizootique-mhe).

Italie

Le dernier cas sauvage a été détecté le 18/12/2023 sur un daim européen en Sardaigne (source : Commission européenne ADIS le 05/02/2023).

Portugal

Quatre nouveaux foyers bovins ont été détectés les 19 et 28/09/2024 (source : Commission européenne ADIS le 07/10/2024).



Figure 2. Localisation des foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) détectés depuis le 01/06/2024 et sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle) (source : Commission Européenne ADIS le 14/10/2024). **ATTENTION : pour la France, voir la situation actualisée sur la carte ci-dessus du [MASA](#)**

Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et de cas de MHE en Europe par pays et par espèce depuis le 01/06/2024 (source : commission Européenne ADIS le 14/10/2024). NB : des cas de transmission à d'autres espèces sauvages peuvent être connus des services en charge de la surveillance de la faune sauvage. **Données précises pour la France non disponibles.**

Pays	Date de détection du premier événement	Date de détection du dernier événement	Bovins	Cervidés domestiques	Ovins/Caprins
Andorre	24/07/24	24/07/24	1	0	0
Espagne	28/06/24	21/09/24	154	2	1
Portugal	13/07/24	28/09/24	42	0	0
Total Europe	28/06/24	28/09/24	197	2	1

Pour en savoir plus

- Balenghien, T., Alexander, N., Arnþórsdóttir, A. L., Bisia, M., Blackwell, A., Bødker, R., ... Wint, W. G. R. (2020). VectorNet Data Series 3: Culicoides Abundance Distribution Models for Europe and Surrounding Regions. Open Health Data, 7(1), 2. DOI: <http://doi.org/10.5334/ohd.33>



- Conte, A., Gilbert, M. and Goffredo, M. (2009), Eight years of entomological surveillance in Italy show no evidence of *Culicoides imicola* geographical range expansion. *Journal of Applied Ecology*, 46: 1332-1339. DOI : <https://doi.org/10.1111/j.1365-2664.2009.01723.x>
- Ducheyne E, Miranda Chueca MA, Lucientes J, Calvete C, Estrada R, Boender GJ, Goossens E, De Clercq EM, Hendrickx G. Abundance modelling of invasive and indigenous *Culicoides* species in Spain. *Geospat Health*. 2013 Nov;8(1):241-54. DOI : <https://doi.org/10.4081/gh.2013.70>
- EFSA - ECDC Distribution maps of biting midges lien
- EFSA Scientific Opinion on Epizootic Hemorrhagic Disease, *EFSA Journal* 2009; 7(12):1418, DOI : <https://doi.org/10.2903/j.efsa.2009.1418>
- Jiménez-Cabello, L., Utrilla-Trigo, S., Lorenzo G., Ortego, J., Calvo-Pinilla, E., (2023) "Epizootic Hemorrhagic Disease Virus: Current Knowledge and Emerging Perspectives " *Microorganisms* 2023, 11(5), 1339; DOI: <https://doi.org/10.3390/microorganisms11051339>
- Maurer LM, Paslaru A, Torgerson PR, Veronesi E, Mathis A. Vector competence of *Culicoides* biting midges from Switzerland for African horse sickness virus and epizootic haemorrhagic disease virus. *Schweiz Arch Tierheilkd*. 2022 Jan;164(1):66-70. English. DOI: <https://doi.org/10.17236/sat00337>



PAS DE NOUVELLE DECLARATION

Les essentiels

- **Grèce** : dernière détection le 30/09/2024.
- **Roumanie** : dernière détection le 01/09/2024.

Fiche rédigée en collaboration avec le Laboratoire de référence (OMSA et LRUE)¹

Information sur la peste des petits ruminants

La Peste des petits ruminants (PPR) est une maladie causée par un virus de type *morbillivirus*, apparenté à celui de la peste bovine. Il affecte les caprins, les ovins et des animaux sauvages de la même famille que les petits ruminants domestiques, ainsi que les camélidés. La PPR a été identifiée pour la première fois en Côte d'Ivoire en 1942. Quatre lignées génétiques ont été identifiées, la lignée IV étant la plus répandue en Afrique, Moyen-Orient et Asie.

Elle se caractérise par des taux de morbidité et de mortalité élevés et engendre de graves conséquences économiques dans des régions telles que l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie où les petits ruminants constituent un moyen de subsistance pour la population.

Les animaux affectés présentent de fortes fièvres et un abattement sévère, des sécrétions au niveau des yeux et du nez. L'animal est dans l'incapacité de manger en raison de lésions buccales douloureuses. Les animaux souffrent de pneumonie et de diarrhée aiguës. L'issue de la maladie est fréquemment la mort de l'animal (source : [OMSA](#)). La transmission se fait par inhalation de gouttelettes émises lors de la toux et éternuements d'animaux infectés. La contamination a donc principalement lieu par contact direct entre les animaux. La transmission via le milieu extérieur contaminé est faible compte tenu de la durée de survie limitée du virus. Cette maladie n'est pas transmissible à l'Homme (source : [FAO](#)).

La PPR est normalement absente de l'Union Européenne. Elle est catégorisée « A+D+E » au sens du règlement européen 2016/429 (règlement d'exécution UE 2018/1882), ce qui implique l'éradication immédiate, l'obligation de déclaration des foyers et la restriction des mouvements intra-communautaires (plus d'information sur la définition des catégories de maladies via ce [lien](#)).

Grèce

En Grèce continentale, les détections se poursuivent. Trois nouveaux foyers ont été détectés entre les 26 et 30/09/2024, soit un total de 82 foyers détectés depuis le 08/07/2024 (source : Commission européenne ADIS le 07/10/2024, CPVADAAA le 20/09/2024). Le virus a été détecté sur une grande partie du territoire grec, y compris la Crète (source : Commission européenne ADIS le 12/08/2024). Toutes les mesures de lutte sont mises en place par les autorités sanitaires grecques (Source : [CPVADAAA](#) du 26/07/2024).

Le premier foyer avait été détecté le 08/07/2024 et confirmé le 11/07/2024 dans un élevage mixte d'ovins et caprins. Sur un effectif sensible de 264 animaux, 50 cas ont été détectés et sont morts, soit un taux de morbidité de 18,9% et un taux de létalité de 100%. Le diagnostic a été confirmé par PCR en temps réel (source : Commission européenne ADIS le 12/07/2024, WAHIS-OMSA notification immédiate le 11/07/2024).

Roumanie

Trois foyers ont été détectés entre le 29/08 et le 01/09/2024, toujours dans la même région que le premier foyer portant à 67 le nombre total de foyers détectés depuis le 15/07/2024 (source : Commission européenne ADIS le 09/09/2024, [CPVADAAA](#) le 28/08/2024).

Le premier foyer a été détecté le 15/07/2024 sur le littoral de la mer Noire (région administrative de Tulcea, Baia). Sur plus de 51 000 ovins présents, 2028 sont morts, soit un taux de mortalité de 4%, et un taux de létalité de 100%. Il s'agit d'un élevage d'engraissement d'ovins destinés à l'export, dont intra-communautaire (source : DGAL, Cirad le 22/07/2024). L'origine de l'introduction est inconnue ou incertaine à ce stade (Source :

¹ Arnaud Bataille (UMR Astre - Cirad)



CPVADAAA du 26/07/2024). Seul un cas a été détecté à la frontière ouest du pays dans l'unité administrative de Timis (source : Commission européenne ADIS le 29/07/2024).

La Roumanie et la Grèce représentent les second et troisième plus gros cheptels d'ovins de l'UE² (hors Turquie), avec respectivement 10,2 et 7,3 millions de têtes, derrière l'Espagne (13,6 millions). Ces pays ont également le premier et le troisième cheptel de caprins avec respectivement 2,3 et 1,3 millions de têtes (source : Eurostat année 2023).

Les signes cliniques observés en Grèce et Roumanie sont une perte d'appétit, perte de poids, apathie, excréments nasales/oculaires, toux, mortalité brutale, diarrées et lésions dans la cavité buccale. Ces symptômes peuvent varier selon l'espèce et la race. La souche qui circule actuellement dans ces pays a montré une virulence accrue sur les ovins, avec une mortalité élevée (source : Cirad, LRUE-PPR le 30/09/2024).

Vigilance sur le diagnostic différentiel

Du fait de la présence de la FCO et d'autres maladies bactériennes, le diagnostic différentiel de la PPR est rendu plus compliqué, ce qui a pu entraîner des délais importants de notification aux autorités compétentes. Des campagnes de formation et de sensibilisation des vétérinaires devraient être organisées en Europe pour améliorer le diagnostic de la PPR sur le terrain (source : Cirad, LRUE-PPR le 30/09/2024).

Analyses phylogénétiques

Les données génomiques confirment que les émergences de la PPR en Grèce et en Roumanie ont une origine commune et que le virus est lié à des souches de la lignée IV ayant circulé en Afrique du Nord et de l'Est et en Géorgie en 2016. Les données de séquençage récentes des régions voisines infectées par la PPR (Géorgie, Turquie...) manquent pour fournir des informations claires sur l'origine de l'émergence (source : LRUE-PPR le 20/09/2024).

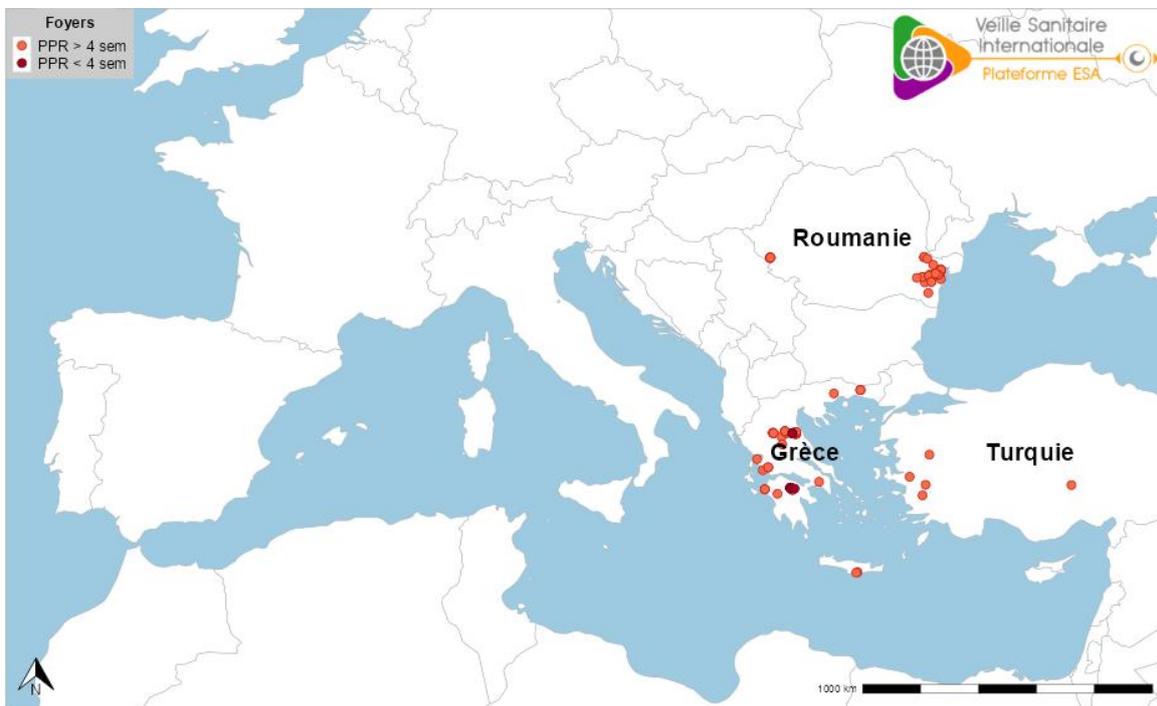


Figure : Foyers de peste des petits ruminants en Europe et Turquie (enzootique), sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle), et depuis la première détection le 08/07/2024 en Grèce (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

² UE 27 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède



Tableau : Nombre de foyers domestiques et de cas de PPR en Europe par pays et par espèce depuis le 08/07/2024 (source : commission Européenne ADIS le 14/10/2024). NB : la Turquie étant enzootique, le nombre de déclaration dans ADIS n'est pas comptabilisé dans le tableau.

Pays	Date de détection du premier évènement	Date de détection du dernier évènement	Ovins/Caprins
Grèce	08/07/24	30/09/24	82
Roumanie	15/07/24	01/09/24	67
Total Europe	08/07/24	30/09/24	149

Le virus n'avait pas été détecté en Europe depuis 2018. Neuf foyers avaient été détectés en Bulgarie en juin et juillet 2018 dans des élevages mixtes d'ovins et caprins. Sept de ces foyers avaient été détectés dans les périmètres de surveillance en zone réglementée (source : Commission européenne ADIS le 15/07/2024).

La PPR est enzootique en Turquie, avec six foyers détectés en 2024, 41 en 2023, 53 en 2021 et 103 en 2019 (source : Commission européenne ADIS le 15/07/2024). Une partie du cheptel est vacciné. Une étude estime une séroprévalence de 13 % chez les ovins-caprins non vaccinés dans certaines régions du pays (Şevik 2023). La région de Thrace turque (partie européenne de la Turquie), à la frontière avec la Grèce, est considérée « indemne de PPR » par la Turquie, avec arrêt des vaccinations et échanges très strictement réglementés avec le reste du pays (Legnardi et al. 2022). Le pays effectue des notifications périodiques dans la base ADIS.

En savoir plus

- OMSA – Peste des petits ruminants ([lien](#))
- FAO – Programme d'éradication mondiale de la PPR ([lien](#))
- Legnardi, Matteo, Eran Raizman, Daniel Beltran-Alcrudo, Giuseppina Cinardi, Timothy Robinson, Laura C. Falzon, Hervé Kapnang Djomgang, et al. 2022. « Peste Des Petits Ruminants in Central and Eastern Asia/West Eurasia: Epidemiological Situation and Status of Control and Eradication Activities after the First Phase of the PPR Global Eradication Programme (2017–2021) ». *Animals* 12 (16): 2030. <https://doi.org/10.3390/ani12162030>.
- Şevik, M. 2023. « Survey of Antibodies to Peste Des Petits Ruminants Virus in Small Ruminants in the Mediterranean Region of Turkey ». *Journal of the Hellenic Veterinary Medical Society* 74 (4): 6393-98. <https://doi.org/10.12681/jhvms.30549>.



TENDANCE A LA BAISSSE DES DETECTIONS EN EUROPE

Les essentiels

- **Allemagne** : le cas sauvage le plus proche de la frontière avec la France reste à 78 km mais le foyer le plus proche est à 60 km. Poursuite des détections le long de la frontière germano-polonaise.
- **Italie** : baisse de l'incidence mensuelle dans les compartiments domestiques et sauvages.
- **Pologne** : poursuite des détections de cas sauvages répartis dans tout le pays.
- **France métropolitaine** : le territoire est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 13/10/2024 (source : DGAL). Le niveau de risque a été élevé en 2B pour la Moselle et le Bas-Rhin en date du 26/09/2024

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/01/2024 au 13/10/2024 inclus (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024 et WAHIS-OMSA le 07/10/2024)

L'incidence mensuelle baisse depuis le mois d'août dans le compartiment sauvage, avec 204 cas dans la faune sauvage, et dans le compartiment domestique, avec 25 foyers domestiques détections sur les quatre dernières semaines (Tableau 1).

La valeur de l'incidence mensuelle est principalement due aux nombreuses détections en Allemagne (n=67), en Pologne (n=68), et dans les pays baltes (Lettonie n=30 et Lituanie n=19). La densité des foyers domestiques et des cas en faune sauvage en Europe est représentée sur la Figure 2.



Figure 1. Incidence hebdomadaire (nombre de cas détections par semaine) dans le compartiment sauvage en Europe pour les années 2019 à 2024 (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.

PESTE PORCINE AFRICAINE



Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas en faune sauvage non captive de PPA détectés depuis le 01/01/2024. L'incidence mensuelle couvre la période du 16/09/2024 au 13/10/2024 (source : Commission Européenne ADIS le 14/10/2024 et WAHIS-OMSA le 07/10/2024).

Pays	Compartment	Nombre de foyers et cas	Incidence mensuelle	Date de dernière détection**
Albanie	Sauvage	2	0	10/02/2024
Allemagne	Domestique	10	0	14/08/2024
	Sauvage	487	67	02/10/2024
Bosnie-Herzégovine	Domestique	31	1	09/10/2024
	Sauvage	36	0	17/07/2024
Bulgarie	Domestique	1	0	18/03/2024
	Sauvage	100	4	01/10/2024
Croatie	Domestique	6	0	13/08/2024
	Sauvage	37	0	24/04/2024
Estonie	Sauvage	16	3	06/10/2024
Grèce	Domestique	5	0	10/06/2024
	Sauvage	18	0	24/08/2024
Hongrie	Sauvage	281	5	26/09/2024
Italie (Continentale)	Domestique	29	0	13/09/2024
	Sauvage	1 132	5	07/10/2024
Lettonie	Domestique	7	1	07/10/2024
	Sauvage	649	30	07/10/2024
Lituanie	Domestique	8	2	07/10/2024
	Sauvage	442	19	08/10/2024
Macédoine du Nord	Domestique	3	0	28/07/2024
	Sauvage	36	1	24/09/2024
Moldavie	Domestique	11	1	17/09/2024
	Sauvage	6	0	15/04/2024
Monténégro	Sauvage	1	0	12/01/2024
Pologne	Domestique	44	0	13/09/2024
	Sauvage	1 411	68	08/10/2024
Roumanie	Domestique	160	12	08/10/2024
	Sauvage	117	2	30/09/2024
Russie*	Domestique	4	0	29/06/2024
	Sauvage	3	0	22/06/2024
République tchèque	Sauvage	27	0	14/08/2024
Serbie	Domestique	261	1	27/09/2024
	Sauvage	87	0	04/08/2024
Slovaquie	Domestique	1	0	01/08/2024
	Sauvage	109	0	10/09/2024
Suède	Sauvage	8	0	14/07/2024
Ukraine	Domestique	61	7	10/10/2024
	Sauvage	12	0	19/08/2024
Europe	Domestique	642	25	10/10/2024
	Sauvage	5 017	204	08/10/2024

*source : WAHIS-OMSA actualisé le 07/10/2024. Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60^{ème} degré de longitude) sont indiqués.

** les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.

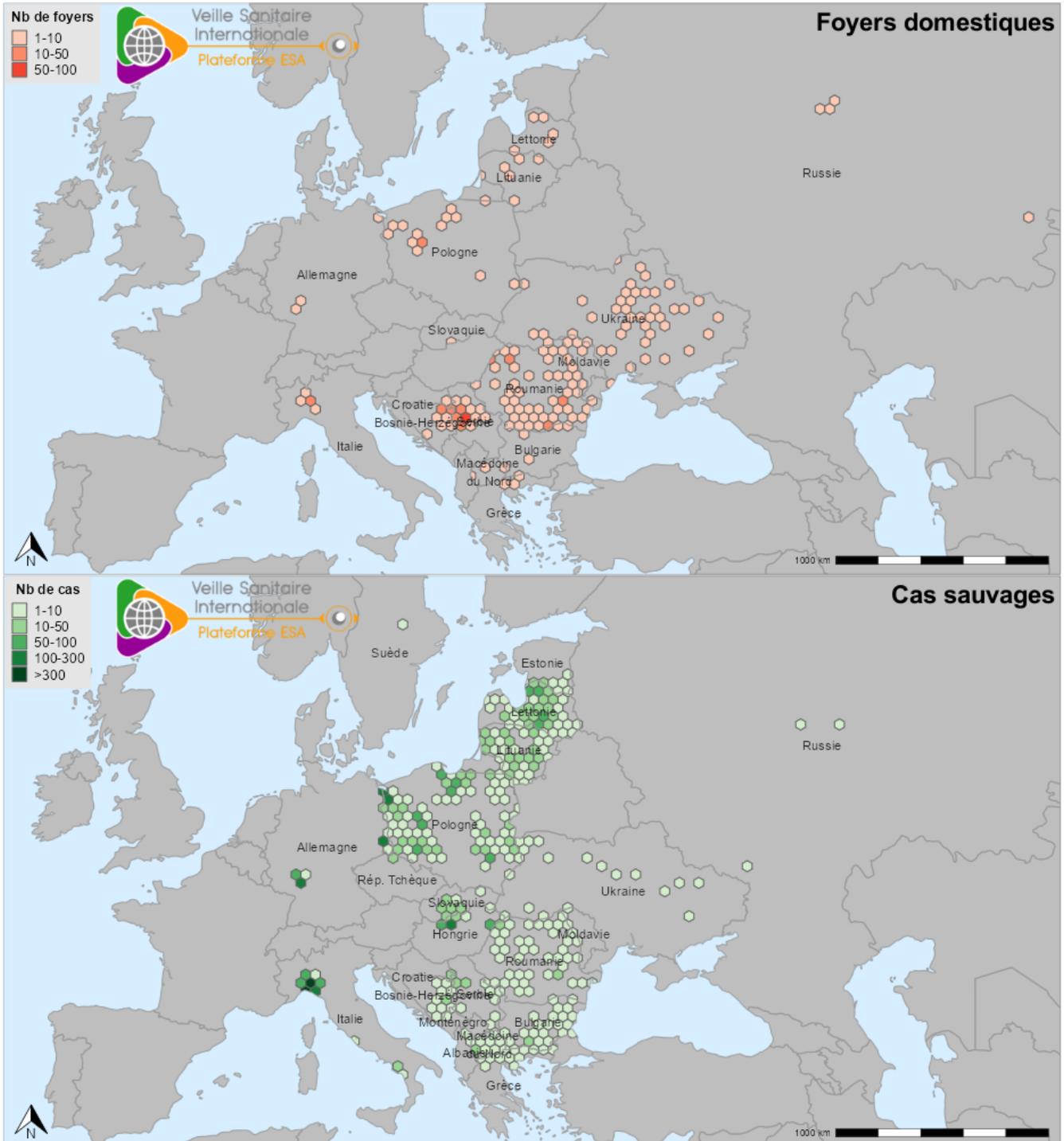


Figure 2. Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/01/2024 et le 13/10/2024 (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024 et WAHIS-OMSA le 07/10/2024).



Une carte interactive des foyers domestiques et cas en faune sauvage est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.

Mesures de zonage de l'UE : sur la base de la situation épidémiologique relative à la PPA dans les pays membres de l'UE, des zones de restriction I, II et III sont réglementées et énumérées à l'annexe I du [règlement d'exécution \(UE\) 2021/605](#) de la Commission.

La carte résumant les mesures de zonage en Europe (Figure 3) et un outil interactif ([lien](#)) pour les mesures de zonage fournissent une représentation indicative de ces zones.

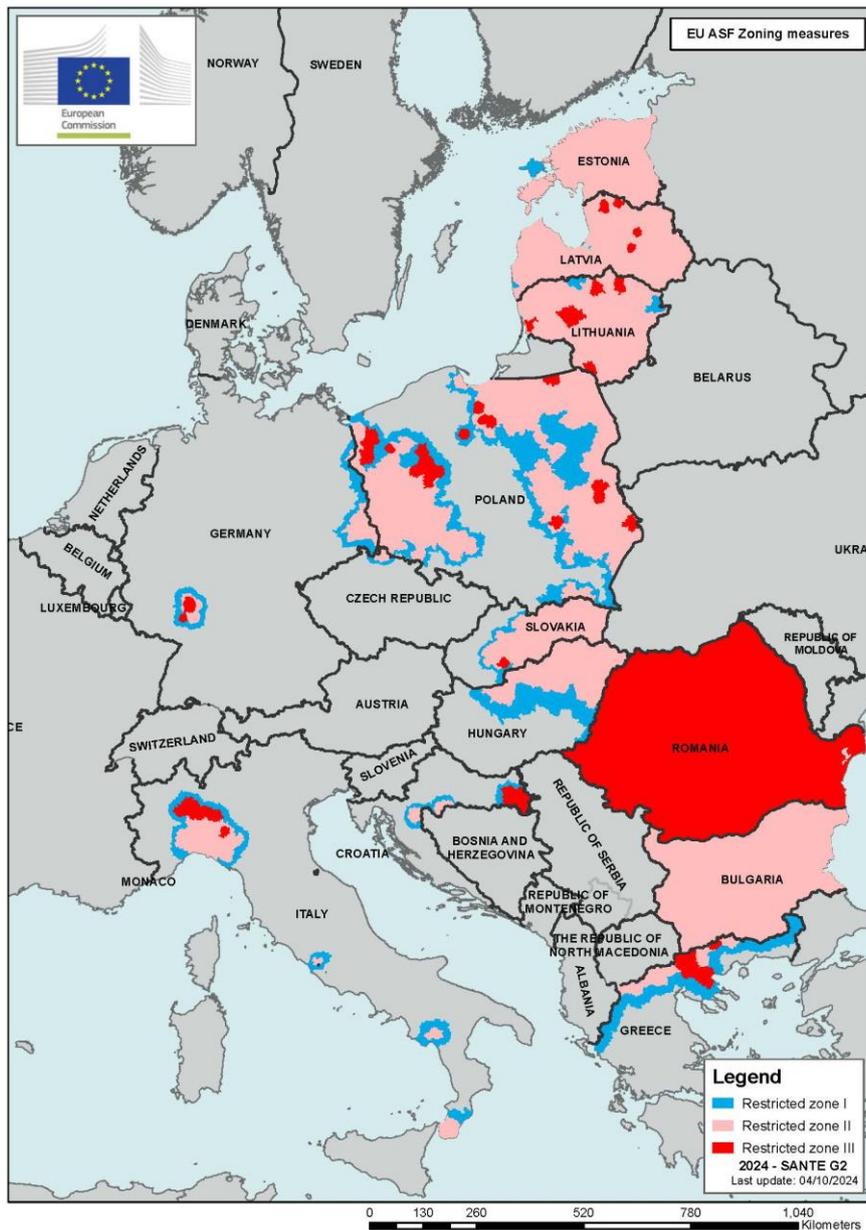


Figure 3. Représentation des zones réglementées vis-à-vis de la peste porcine africaine dans l'Union européenne au 04/10/2024 (annexe du règlement 2023/594) (Source : [site de la Commission européenne](#)). Les parties sont ventilées par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : la maladie touche *a minima* les exploitations porcines plus ou moins la population de porcs sauvages (zone III) ; la maladie ne touche que la population de porcs sauvages (zone II) ; le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcs sauvages contaminée (zone I) ([Les actualisations sont précisées dans l'annexe du règlement d'exécution 2024/2656 du 04/10/2024](#)).



Allemagne

Ouest de l'Allemagne (Bade-Wurtemberg, Hesse, Rhénanie-Palatinat)

Les mesures mises en place par chaque land sont disponibles dans la [présentation du CPVADAAA du 28/08/2024](#).

Compartiment sauvage

Un premier cas sauvage a été détecté le 14/06/2024 chez un sanglier retrouvé mourant dans la ville de Rüsselsheim au sud-ouest de Francfort (source : Commission Européenne ADIS le 16/06/2024). Ce cas a été détecté sur la rive Est du Rhin, à 5 km du land de Rhénanie-Palatinat. Cela représente une progression très forte vers l'ouest à 460 km des cas à la frontière germano-polonaise et à 100 km de la frontière française. Une zone de restriction de 15 km de rayon a été établie. Toutes les mesures ont été mises en œuvre pour maîtriser la diffusion de la maladie (source : [Land Hessen le 15/06/2024](#)). Puis, deux nouvelles déclarations ont été faites une quinzaine de kilomètres au sud des sangliers détectés le 02/07/2024, toujours à l'est du Rhin (source : Commission Européenne ADIS le 07/07/2024, ministère de l'agriculture de Hesse le 08/07/2024).

Première semaine de juillet, une propagation est observée à l'ouest du Rhin, avec cinq premiers cas détectés dans le land de Rhénanie-Palatinat sur les régions administratives de Eich (n=4 entre les 06 et 09/07/2024) et de Rhein-Selz (09/07/2024). Ces cas sont situés à environ 80 km de la frontière avec la France (massif des Vosges, départements de la Moselle et du Bas-Rhin). Treize cas ont également été détectés dans le land de Hesse toujours dans le district de Groß-Gerau entre le 03 et 12/07/2024 (source : Commission européenne ADIS le 22/07/2024).

Dix-sept nouveaux cas ont été détectés en Hesse entre le 27/09 et le 02/10/2024 (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024). Pour la première fois, un cas a été détecté dans le Bade Württemberg le 09/08/2024, marquant une progression vers le sud-est (source : Commission européenne ADIS le 12/08/2024). Un cas sauvage a été détecté près de Bürstadt, ce qui représente un saut de 11 km vers le sud et un léger rapprochement de la frontière française – à 78 km. Un cas a été détecté à Ober-Ramstadt (Hesse) soit une progression d'environ 12km vers l'est de la zone infectée.

Compartiment domestique

Le premier foyer a été détecté le 08/07/2024 dans un élevage de 9 porcs situés dans la commune de Biebesheim am Rhein (district de Groß-Gerau, Rhénanie-Palatinat). Un dernier foyer au sein d'un élevage de trois suidés a été détecté le 14/08/2024, ce foyer est situé à 19 km du cas dans la faune sauvage le plus proche et à 60 km de la frontière française. L'incidence mensuelle dans le compartiment reste nulle (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

Frontière germano-polonaise

Compartiment sauvage

Du nord au sud, le front s'étend sur une distance totale de 218 km. A titre de comparaison, la distance entre les deux extrémités de la zone infectée en Belgique mesurait à son maximum 36 km en 2019.

Depuis le 01/01/2024 (date de début de période de cette fiche), 151 cas ont été détectés chez des sangliers. Tous se concentrent dans une zone située à la frontière germano-polonaise du Brandebourg et de la Saxe. Il est à noter que la pression se maintient à un niveau élevé au nord en Pologne à la frontière avec le Mecklembourg-Poméranie.

Dans la partie nord de la Saxe (district de Bautzen, Görlitz) et le Brandebourg (district de Oberspreewald-Lausitz, Uckermark), l'incidence mensuelle demeure élevée, avec 21 cas sauvages détectés sur les quatre dernières semaines, dont trois nouvelles déclarations cette semaine, la dernière détection datant du 02/10/2024 (source : Commission Européenne ADIS le 14/10/2024).

Compartiment domestique

Le dernier foyer a été détecté le 05/06/2024 dans la ville de Pasewalk dans le Mecklembourg Poméranie Occidentale à 20 kilomètres de la frontière polonaise au sein d'un élevage de 3 577 animaux (source : Commission européenne ADIS le 10/06/2024). Aucun cas sur sanglier n'avait été détecté aux alentours (source : Commission Européenne ADIS le 15/07/2024). L'activité d'un abattoir de Saxe-Anhalt qui avait reçu des porcs issus de cet élevage avait été interrompue temporairement.

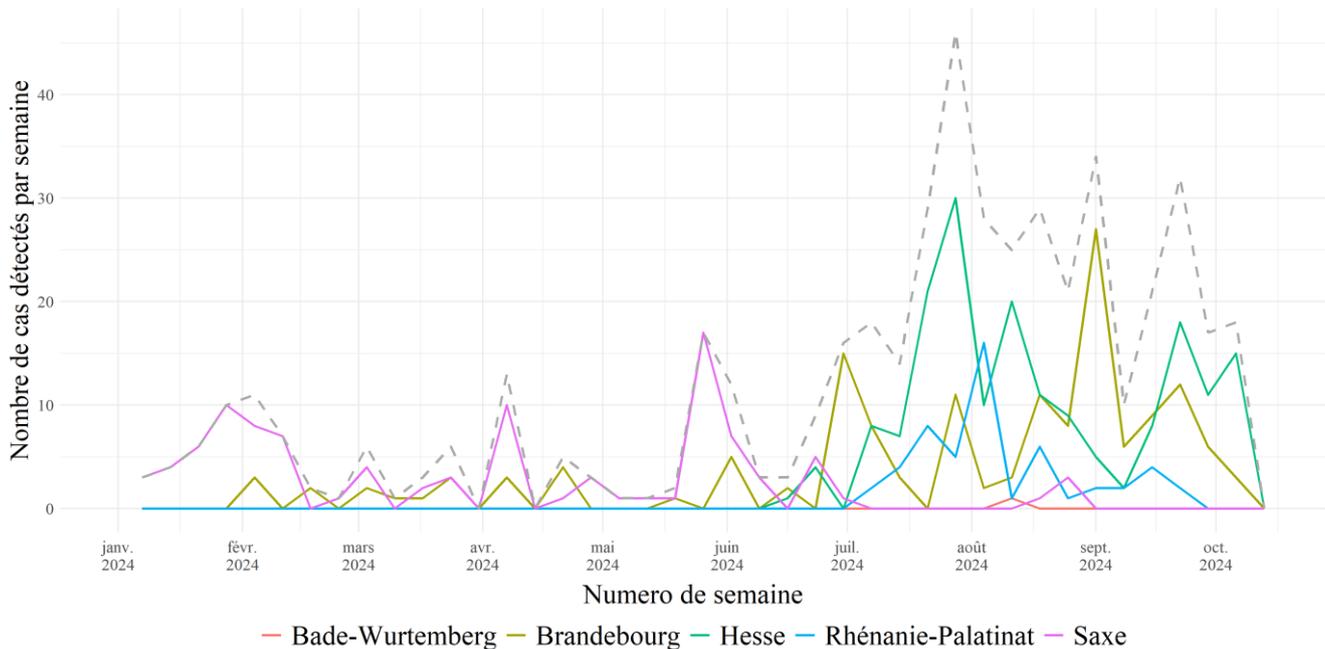


Figure 4. Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Allemagne ayant été détectés entre le 01/01/2024 et le 13/10/2024. Les courbes continues en couleur matérialisent les nombres de cas au sein des länder et la courbe en pointillé sur l'ensemble de l'Allemagne (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024). NB : les deux dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.

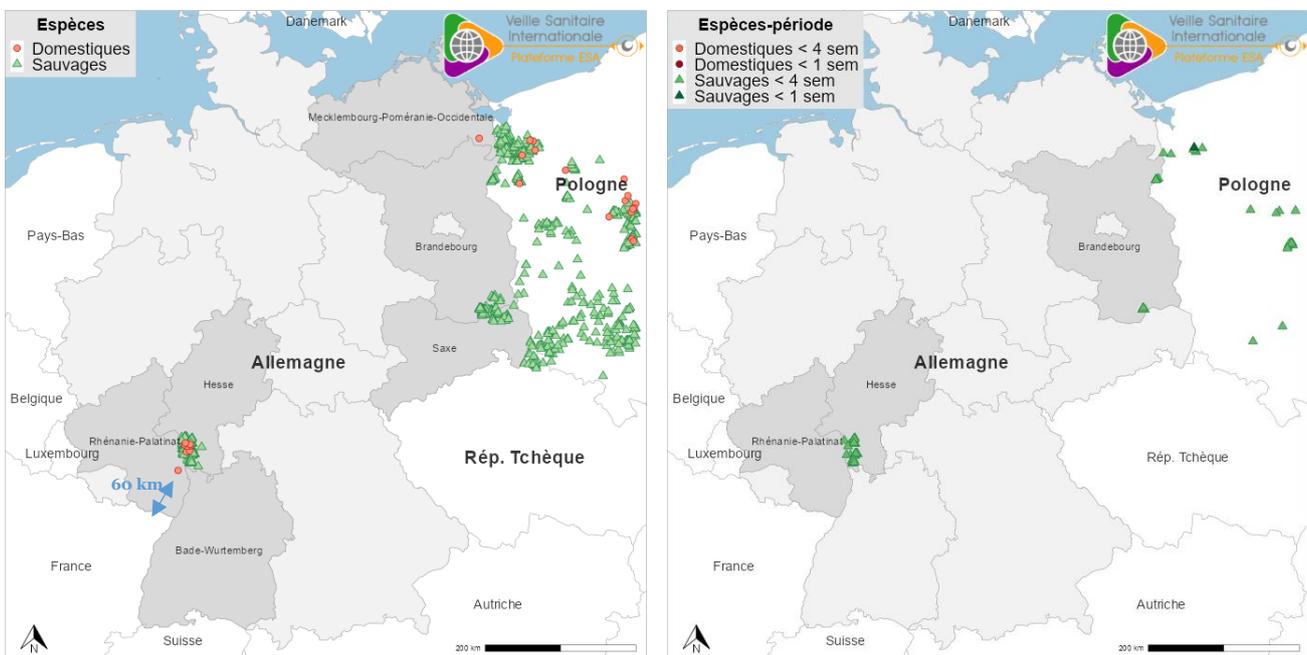


Figure 5. Localisation des cas et foyers de PPA ayant été détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne entre le 01/01/2024 et le 13/10/2024 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines (16/09 au 13/10/2024) à droite (source : Commission européenne ADIS au 14/10/2024).



Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie

Une épizootie dans le compartiment domestique a été observée à partir d'août 2023 à la zone frontière entre les trois pays (premières détections : Croatie le 23/06/2023, Bosnie-Herzégovine le 21/06/2023). Après un pic de détection observé fin août – début septembre, l'incidence a décliné progressivement jusqu'à atteindre un niveau faible voir nul fin novembre 2023. Pour plus de détail par pays se reporter au [BHVSI du 20/02/2024](#).

Dans le compartiment domestique, l'incidence des foyers a repris en Serbie fin juin et s'est stabilisée à un niveau élevé en juillet et début août : pendant plusieurs semaines, l'incidence mensuelle atteignait plus de 90 foyers. L'incidence est en baisse régulière depuis le début d'août, atteignant 1 foyer détecté sur les quatre dernières semaines sans nouvelle déclaration cette semaine (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024). Dans les pays voisins, des détections de foyers ont été rapportées, notamment en Croatie, où un premier foyer a été détecté le 08/07/2024, à proximité de la frontière avec la Serbie et la Bosnie-Herzégovine. L'incidence mensuelle des foyers reste nulle en Croatie depuis mi-septembre et de un foyer en Bosnie-Herzégovine (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

Dans le compartiment sauvage depuis décembre 2023, l'incidence demeure faible. Aucune nouvelle déclaration cette semaine et l'incidence est nulle (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

Bulgarie

Trois nouveaux cas sauvages ont été détectés le 01/10/2024, l'incidence mensuelle reste très faible (n=4) (source : DGAL le 14/10/2024).

France

La France métropolitaine est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 13/10/2024 (source : DGAL le 14/10/2024).

Compte tenu la progression récente de la PPA chez les sangliers en Allemagne, le ministère a relevé le 26/09/2024 la surveillance de la PPA – au niveau 2B du réseau de surveillance de la santé de la faune sauvage (réseau SAGIR) – dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle. Cette décision permet de mobiliser davantage d'acteurs de terrain pour augmenter les signalements de cadavres de sangliers, leur collecte et leur analyse, comme c'est le cas depuis janvier 2022 dans les trois départements de la région PACA limitrophes du nord de l'Italie (Source : [DGAL le 17/09/2024, Instruction 2024-538](#)).

Pour rappel, les quatre niveaux de surveillance des pestes porcines dans la faune sauvage sont définis par l'instruction 2018-938^[2].

Durant les saisons de chasse (de la semaine 27 de l'année n-1 à la semaine 26 de l'année n) 2020/21, 2021/22 et 2022/23 en cours, respectivement 115, 168 et douze cadavres de sangliers ont été signalés sur l'ensemble du territoire métropolitain et 99, 138 et quatorze prélèvements ont été testés par le réseau Sagir (source : [Flash info PPA Sagir du 23/09/2022](#)). Tous étaient négatifs pour la PPA. Le nombre de cadavres récoltés en PACA est en augmentation en raison de la campagne de sensibilisation qui a été menée suite à la découverte des premiers cas en Italie.

Sensibilisation de la filière par la DGAL

Suite à l'arrivée de la PPA de génotype II dans le Piémont et la Ligurie en Italie, des messages de sensibilisation ont été adressés aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France par la DGAL. Les services de l'Etat et les différentes organisations professionnelles sont mobilisés pour redoubler de vigilance et augmenter la surveillance notamment chez le sanglier, la surveillance événementielle étant une modalité indispensable pour une détection précoce de toute introduction ([lien DGAL](#)).

Un nouveau message de sensibilisation a été adressé le 27/05/2022 aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France ainsi qu'aux voyageurs par la DGAL suite à la découverte d'un foyer en Allemagne à 6 km de la frontière française ([lien](#)).

Grèce

Des cas et des foyers sont déclarés de façon épisodique et régulière dans le nord du pays à la frontière avec la Macédoine. L'incidence mensuelle actuelle est nulle dans les deux compartiments. Un dernier cas a été détecté le 24/08/2024 en Macédoine et Thrace (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).



Hongrie

L'incidence mensuelle des cas sauvages a fortement baissé depuis le mois d'avril. Elle atteint cinq cas détectés sur les quatre dernières semaines, dont cinq nouveaux cas détectés entre le 19 et le 26/09/2024 (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

Aucun foyer domestique n'a été détecté depuis le 01/01/2024 (source : Commission européenne ADIS au 14/10/2024).

Italie

La maladie s'étend progressivement sur la totalité du territoire. Elle est enzootique en Sardaigne depuis 1978, puis est apparue en Piémont Ligurie en janvier 2022, dans le Latium en mai 2022, et enfin en Calabre et en Campanie en mai 2023. L'incidence diminue fortement depuis le mois de juillet, avec cinq cas et aucun foyer détectés sur les quatre dernières semaines, principalement dans le nord, zone Piémont/Ligurie/Lombardie/Emilie-Romagne/Toscane. Deux nouveau cas ont été déclarés cette semaine (source : Commission européenne ADIS au 14/10/2024).

La PPA est considérée comme enzootique en Sardaigne qui est infectée par le génotype I depuis 1978, et par le génotype II depuis le 19/09/2023. Le suivi des déclarations de PPA dans l'Italie continentale est disponible sur le site internet des « Istituto Zooprofilattico Sperimentale » (IZS - Instituts zooprophyllactiques expérimentaux) régionaux (Source : [Actualisation par l'IZS Piémont, Ligurie Val d'Aoste, IZS région du Latium](#)).

D'après les analyses génétiques réalisées par l'IZS Teramo, les souches isolées en Italie du Nord (Piémont et Ligurie) et en Italie centrale (Latium) ne sont pas liées l'une à l'autre. Elles seraient dues à des introductions du virus à partir de sources différentes (source : [IZS](#)).

- **Calabre**

La Calabre a détecté pour la première fois la peste porcine africaine sur son territoire le 26/04/2023 sur un sanglier. Il s'agissait de la première détection dans le sud de l'Italie à plus de 900 km à vol d'oiseau des cas de Ligurie et du Piémont. Ces cas et foyers sont attribués au génotype II (Source : [ministère de la santé italien le 12/05/2023](#)).

Un dernier cas a été détecté le 14/11/2023 alors que le précédent datait du 17/07/2023. Au total, six foyers domestiques et quinze cas sauvages ont été détectés. Le dernier foyer a été détecté le 17/07/2023 (source : Commission européenne ADIS au 04/12/2023).

- **Campanie**

Compartiment sauvage

Un dernier cas sauvage a été détecté en Campanie le 30/07/2024. En 2024, 46 cas ont été détectés dans la région (Source : Commission européenne ADIS au 12/08/2024).

- **Latium**

Compartiment sauvage

Le dernier cas sauvage a été détecté le 04/06/2024, à Rome. Au total, du 01/01 au 30/06/2024, 47 cas de sangliers ont été déclarés dans le Latium (source : Commission européenne ADIS au 01/07/2024).

Compartiment domestique

Un premier et unique foyer domestique a été observé le 09/06/2022 au sein d'une basse-cour détenant neuf porcs située dans la réserve d'Insugherata (source : Commission européenne ADIS au 20/06/2022).



- Piémont / Ligurie / Lombardie / Émilie-Romagne / Toscane**
Compartiment sauvage

Un premier cas de PPA a été détecté chez un sanglier le 05/01/2022 sur la commune d’Ovada dans le Piémont et confirmé par PCR le 06/01/2022. La souche a été caractérisée de génotype II. Le cas se situait à proximité d’une autoroute (E25) et à moins de 100 km de la frontière avec la France (source : Commission européenne ADIS le 07/01/2022). Les mesures immédiates prises pour contrôler ces cas sont détaillées dans le [BHVSI du 12/07/2022](#) (sources : [circulaire ministérielle du 18/01/2022](#) et [Région du Piémont le 15/03/2022](#)).

Un premier cas avait été détecté en Lombardie le 19/06/2023, et un second a été détecté à Pavie le 21/06/2023 (source : Commission européenne ADIS au 03/07/2023). Ces détections ont marqué la poursuite de l’évolution en tache d’huile en périphérie de la zone infectée Piémont-Ligurie avec une atteinte de la Lombardie sur le front est. Le premier cas a été détecté le 08/11/2023 en Émilie-Romagne dans la continuité à l’est de ceux détectés auparavant en Ligurie (source : Commission européenne ADIS au 13/11/2023).

Au total, depuis le 01/01/2024, 1 082 cas ont été déclarés chez des sangliers dans ce secteur Piémont / Ligurie / Lombardie / Émilie-Romagne / Toscane pour une incidence mensuelle qui a toujours baissé régulièrement depuis le mois de juin (n=200) pour atteindre cinq cas sur les quatre dernières semaines, avec deux nouvelles détections le 07/10/2024 (source : Commission européenne ADIS au 14/10/2024).

Un cas avait été détecté le 01/05/2023 sur la commune de Cairo Montenotte, dans la région administrative de Savone. Ce cas représentait une avancée de plusieurs kilomètres vers l’ouest, soit une distance de la frontière française raccourcie (estimée à environ 55 km) (figure 7) (source : [IZS le 07/05/2023](#)).

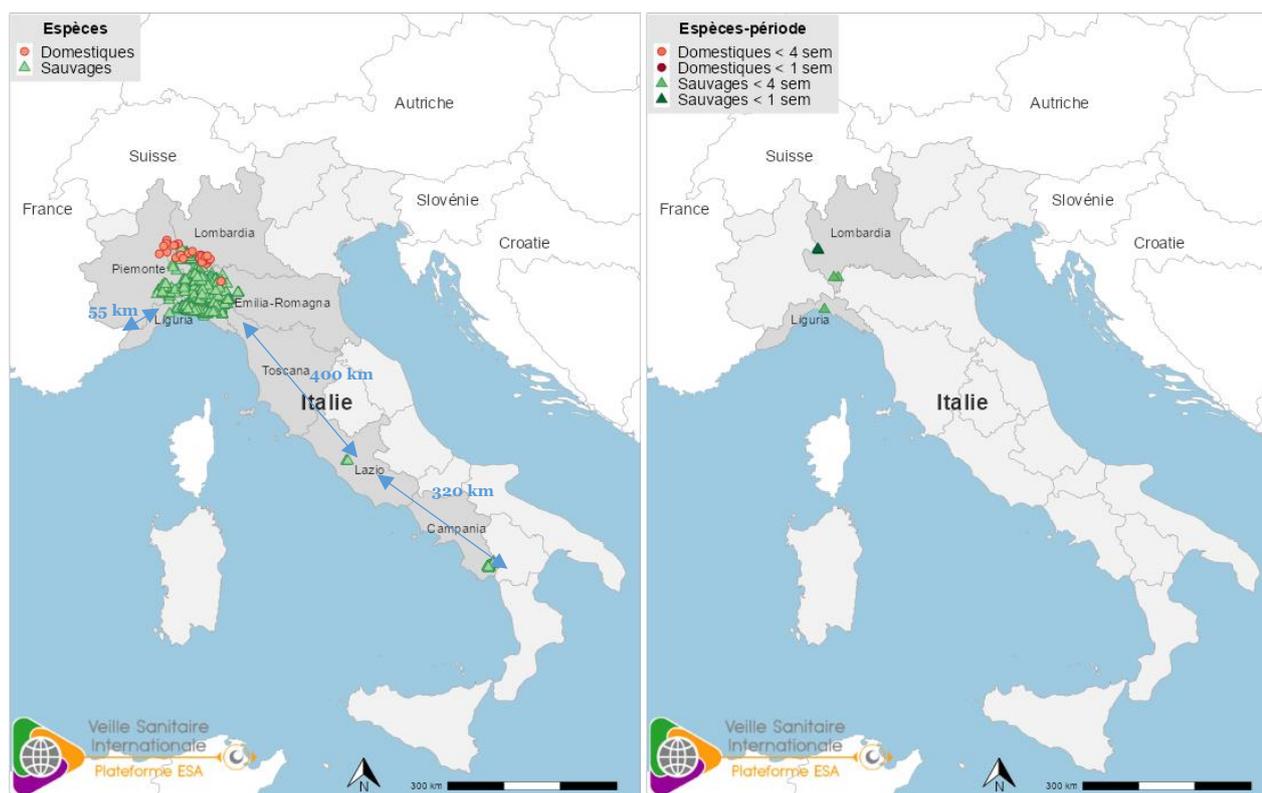


Figure 7. Cas et foyers de PPA en Italie (génotype II) et en Sardaigne (génotype I) entre le 01/01/2024 et le 13/10/2024 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines (16/09 au 13/10/2024) à droite (source : Commission européenne ADIS au 14/10/2024).

Compartiment domestique

Pas de nouvelle déclaration cette semaine. Les détections récentes marquent une extension vers l’ouest de Milan, avec notamment le foyer détecté sur la commune de Lignana (Vercelli), et vers le nord en Ligurie. La zone réglementée a été étendue (figure 8). L’incidence mensuelle est nulle sur les quatre dernières semaines dans la zone nord, pour un total de 30 détections en 2024 (source : Commission européenne ADIS au 14/10/2024). Des

PESTE PORCINE AFRICAINE



porcins issus de ces élevages ayant été abattus avant la confirmation de l'infection, une alerte a été transmise à plusieurs états-membres européens ainsi qu'à des pays tiers qui ont été destinataires des produits et sous-produits issus de ces abattages (Source : [CPVADAAA du 20/09/2024](#)).

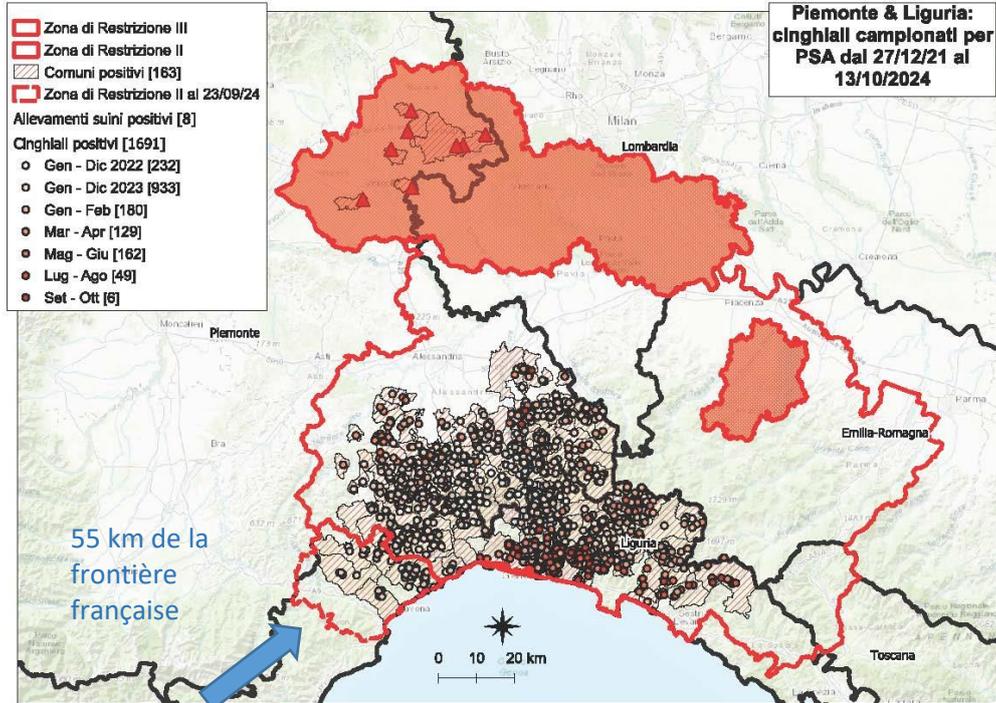


Figure 8. Distribution des cas de PPA détectés sur des sangliers en Ligurie, Lombardie et dans le Piémont entre le 27/12/2021 et le 13/10/2024 (Source : [Actualisation par l'IZS Piémont actualisé le 13/10/2024](#)). La flèche bleue indique l'emplacement du cas situé à 55 km de la frontière avec la France. Les cas et foyers détectés en Lombardie et en Emilie-Romagne ne sont pas représentés.

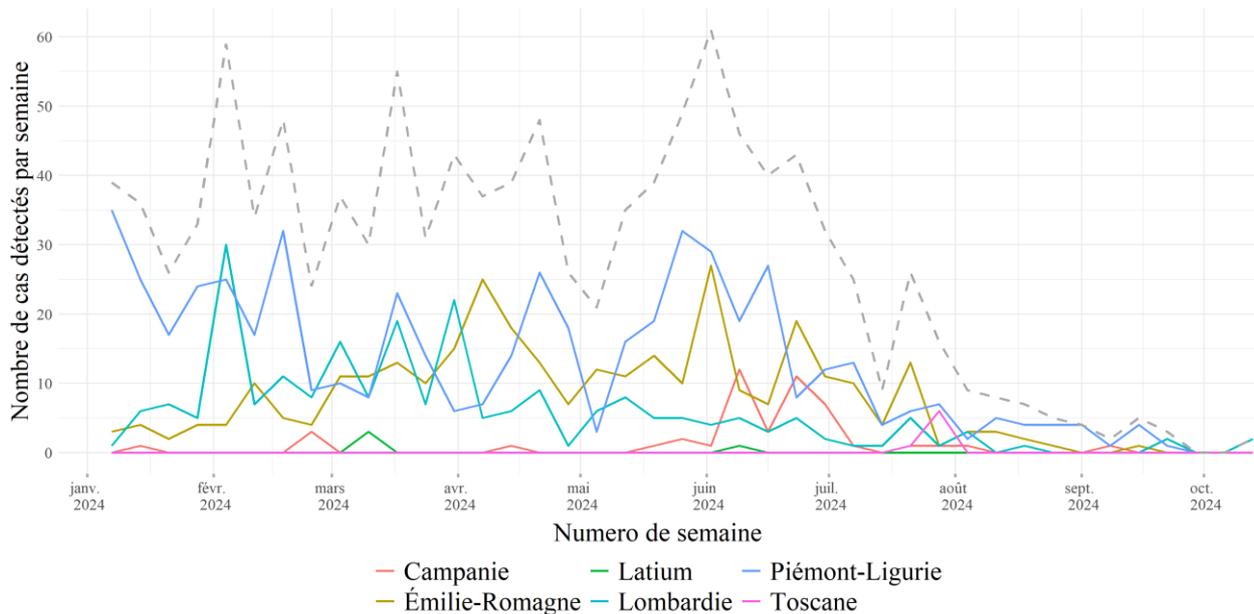


Figure 9. Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Italie continentale détectés entre le 01/01/2024 et le 13/10/2024. Les courbes grise pointillée et de couleur matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Italie continentale (hors Sardaigne), et au sein des provinces (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024). NB : les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification ; elles peuvent être incomplètes.



Macédoine du Nord

Après un petit pic d'incidence dans le compartiment sauvage en février 2024 (15 cas détectés sur quatre semaines), l'incidence a fortement baissé depuis dans les deux compartiments sauvage et domestique sur les quatre dernières semaines pour se maintenir nulle dans le compartiment domestique et atteindre un cas sauvage avec la déclaration cette semaine d'un cas détecté le 24/09/2024 (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024).

Moldavie

En 2024, un cas sauvage avait été détecté le 05/02/2024, à la frontière avec la Roumanie, suivi de détections sporadiques en février et mars 2024. Les trois derniers cas ont été détectés entre le 14 et le 21/06/2024 (source : Commission européenne ADIS au 24/06/2024).

Un dernier foyer domestique a été détecté le 17/09/2024, soit un total de onze foyers détectés en 2024 (source : Commission européenne ADIS le 23/09/2024).

Pays Baltes

L'incidence mensuelle glissante se maintient à un niveau élevé en Lettonie, avec 30 cas détectés sur les quatre dernières semaines, 19 cas en Lituanie et trois cas en Estonie (source : Commission européenne ADIS au 14/10/2024).

Pologne

L'incidence demeure toujours à un niveau très élevé, avec 68 cas sauvages détectés sur les quatre dernières semaines (dont 55 nouvelles déclarations cette semaine). Les cas ont été détectés sur tout le territoire, notamment dans la zone située dans le nord-ouest du pays, proche de la frontière avec l'Allemagne (source : Commission européenne ADIS au 14/10/2024).

Le dernier foyer date du 13/09/2024. Un total de 44 foyers a été déclaré depuis le début de la période le 01/01/2024 (source : Commission européenne ADIS au 16/09/2024).

Roumanie

L'incidence des cas sauvages diminue progressivement depuis le début de la période, passant de 40 cas détectés sur quatre semaines en février 2024, à moins de dix depuis fin juin dont un dernier cas détecté le 30/09/2024. Les cas sont répartis dans tout le pays (source : Commission européenne ADIS au 14/10/2024).

L'incidence dans le compartiment domestique a augmenté progressivement de janvier à août 2024 pour atteindre un pic de 40 foyers. Depuis, l'incidence baisse régulièrement pour atteindre douze foyers ces quatre dernières semaines, sans nouveau foyer déclaré cette semaine (source : Commission européenne ADIS au 14/10/2024).

Slovaquie

Un dernier foyer domestique a été détecté le 01/08/2024, le dernier foyer domestique détecté dans le pays avait été identifié en janvier 2022 (source : Commission Européenne ADIS le 12/08/2022).

L'incidence des cas sauvages est faible à nulle depuis le début de l'année (nulle ces quatre dernières semaines), sans nouvelle déclaration cette semaine (source : Commission européenne ADIS au 14/10/2024).

Ukraine

Cette semaine, deux foyers domestiques ont été déclarés, soit une incidence mensuelle de sept foyers sur les quatre dernières semaines. Aucun nouveau cas sauvage n'a été déclaré (source : Commission européenne ADIS au 14/10/2024).

Pour en savoir plus

- Les différentes actions de sensibilisation à la PPA menées en France sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site de l'Anses ([lien](#)) et du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).



Situation aux Caraïbes

En République Dominicaine, un premier cas de peste porcine africaine a été rapporté le 28/07/2021, identifié dans le cadre d'un programme de surveillance des maladies hémorragiques porcines mené par le laboratoire américain de diagnostic des maladies animales exotiques (Plum Island, New York) (Source : [Communiqué de l'USDA du 28/07/2021](#)). Les premières suspicions dataient du 01/07/2021 (Source : [WAHIS-OMSA Notification immédiate du 29/07/2021](#)).

L'épizootie s'est répandue rapidement sur toute l'île d'Hispaniola. Le premier foyer en Haïti a été détecté le 26/08/2021 (source : [WAHIS-OMSA notification immédiate le 20/09/2021](#)).

Compte-tenu des contextes socio-économique et politique de ces pays, le suivi sanitaire des foyers de PPA sur l'île d'Hispaniola est irrégulier.

Au 01/09/2022, on dénombrait 1 631 foyers confirmés en République Dominicaine (20 déclarés en août 2022) (source : [Pigsite le 14/09/2022](#)).

Au 2/04/2022, 401 foyers ont été confirmés en Haïti (source : [Conférence de l'IICA \(Institut interaméricain de coopération en agriculture\)](#) du 28/04/2022 ([lien](#))).

Pour mémoire, la PPA n'avait plus été observée sur le continent américain depuis 1982, où elle était présente en Haïti, mais peut-être considérée dorénavant comme enzootique en Haïti et en République dominicaines (source : communication de [CaribVET, 2024](#)). La peste porcine classique est enzootique de même dans ces deux pays (Source : [DAAF Guadeloupe le 13/11/2020](#)).

En date du 13/10/2024, les Antilles françaises et la Guyane sont officiellement indemnes de PPA (Source : [DGAL le 14/10/2024](#)).

Situation en Asie / Océanie

La PPA (génotype II) a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans la région, touchant actuellement quinze pays en Asie. Des informations plus précises sur chacun des pays sont disponibles sur le site OIE-WAHIS ([lien](#)) et sur le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)). Les dernières dates d'occurrence de foyers domestiques et de cas faune sauvage par pays sont disponibles dans un précédent bulletin ([lien](#)). Dans un article publié le 28/10/2021 ([lien](#)), les auteurs ont indiqué avoir détecté en juin 2021 des souches de PPA appartenant au génotype I dans les provinces de Hénan et Shandong en Chine. L'origine de ces souches n'a pas été déterminée ; l'analyse phylogénétique montre une grande similitude avec les souches isolées au Portugal en 1968 et 1988. Ces souches ayant une moindre pathogénicité, leur détection est plus difficile ce qui complexifie la lutte contre la maladie. Pour des informations plus récentes, voir le site de l'OMSA Asie/Pacifique ([lien](#)) et la déclaration FAO du 03/10/2024 ([lien](#)). A noter qu'en Europe depuis 2014, l'ensemble des cas déclarés (hors Sardaigne) appartenaient au génotype II (souche Georgia 2007).

^[1]A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.

^[2]<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-938>

Les dangers sanitaires pour lesquels l'évolution de la situation épidémiologique est faible ou nulle depuis plus de deux semaines mais pour lesquels un suivi hebdomadaire de la situation est maintenu sont traités dans la section suivante. Les derniers événements sanitaires sont rappelés. Un renvoi vers le dernier BHVSI-SA ou la dernière note bilan de la Plateforme sur le sujet est ajouté.

		<p><u>Rage classique en Europe et en Turquie</u> : déclaration d'un foyer en Pologne, un en Hongrie et deux foyers en Moldavie.</p>
<p><u>Section rédigée en collaboration avec le LNR rage¹.</u></p> <p><i>Nota bene :</i></p> <p><i>Seuls les cas de rage classique (rabies virus - RABV), à déclaration obligatoire auprès de la Commission européenne, sont traités dans le BHVSI-SA. La rage des chauves-souris, détectée en 2020 dans de nombreux pays, n'est donc ni traitée ni représentée sur la carte. Sauf mention spécifique, les cas de franchissement de barrière d'espèce (virus rabiques de chauves-souris, comme par exemple EBLV (European bat lyssavirus) ou WCBV (West caucasian bat lyssavirus), détectés exceptionnellement sur mammifères non-volants) ne sont pas traités non plus dans ce bulletin.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>France</u> : Un cas de rage a été diagnostiqué par le LNR rage de l'Anses Nancy le 04/01/2024 chez un chien importé illégalement du Maroc dans le Var. Un premier résultat positif obtenu par la technique d'immunofluorescence directe a été confirmé dès le 05/01 par des techniques de biologie moléculaire (PCR). Le typage de la souche virale est en cours (Source : LNR rage de l'Anses Nancy le 05/01/2024, ADIS le 08/01/2024). • <u>Hongrie</u> : Un nouveau foyer a été détecté le 04/10/2024 chez un chien. Depuis le 01/01/2024, 17 cas et foyers ont été détectés dans l'est du pays à proximité de la frontière avec l'Ukraine dans une zone où la vaccination orale de faune sauvage est pratiquée (source : Commission Européenne ADIS le 14/10/2024). • <u>Moldavie</u> : Deux nouveaux foyers ont été détectés chez des chats les 01 et 03/10/2024, portant à dix le nombre total de détections en 2024 (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024). Le total des cas/foyers en 2023 était de 23 cas/foyers (source : Commission Européenne ADIS le 02/01/2024). La Moldavie avait déclaré respectivement dix-neuf cas et foyers en 2021 et treize en 2022 (source : Commission européenne ADIS le 27/03/2023). • <u>Pologne</u> : Un nouveau foyer domestique a été détecté chez un chat le 20/09/2024, portant à quatre le nombre de foyers détectés (source : Commission Européenne ADIS le 14/10/2024). Trois cas sauvage chez un renard roux et un chez un raton laveur ont été détectés entre le 24 et le 30/09/2024. Le nombre total de cas et foyers détectés en 2024 se porte à neuf (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024). En 2023, huit cas et foyers ont été détectés. Un premier cas pour l'année 2023 a été détecté le 27/04/2023 sur un renard roux (Source : Commission européenne ADIS le 09/05/2023). La Pologne a totalisé 112 cas et foyers en 2021 et 37 depuis le début de l'année 2022 (Source : Commission européenne ADIS le 21/11/2022). Elle n'avait déclaré qu'un cas en 2019 (nombre de cas le plus bas historiquement) et sept cas en 2020 (Source : Commission européenne ADIS le 30/08/2021). L'augmentation du nombre de cas et foyers détectés est due en partie à un renforcement de la surveillance dans les zones où des cas de rage ont été confirmés chez des renards. La majorité des cas sauvages a été détectée dans une zone libérée de rage depuis au moins seize ans où il n'y avait pas de campagne de vaccination orale des renards en 2019-2020. Cette zone est située à environ 40 km de la zone de vaccination située à la frontière avec la Biélorussie et l'Ukraine (source : OMS). Une présentation de la situation en Pologne à la frontière avec l'Ukraine a été faite au CPVADAAA des 10-11/02/2022 (lien). Les autorités sanitaires polonaises imposent dès à présent la vaccination contre la rage pour les chats, dans les zones infectées, et renforcent celle des chiens, qui est obligatoire depuis 2004, dans tout le pays. • <u>Roumanie</u> : Un nouveau foyer bovin a été détecté le 09/09/2024, pour un total de seize cas et foyers en 2024 (source : Commission Européenne ADIS le 16/09/2024). Un cas avait été détecté chez un chien le 16/08/2024 (source : Commission européenne ADIS le 26/08/2024). La Roumanie avait déclaré 22 foyers domestiques et 17 cas sauvages en 2023, et 22 foyers et 25 cas sauvages de rage en 2022. • <u>Slovaquie</u> : un cas sauvage a été détecté le 30/12/2022 sur un renard. Au total, en 2022, le pays a détecté deux cas sauvages et un cas chez un chien importé (source : Commission européenne ADIS le 09/01/2023). Un foyer a été détecté le 13/12/2022 sur un chien importé intercepté au niveau de la 		

¹ Anses laboratoire de Nancy dont LNR rage : Emmanuelle Robardet, Florence Cliquet, Alexandre Servat, Céline Richomme

frontière avec la République tchèque. Les investigations épidémiologiques sont en cours (source : Commission Européenne ADIS le 19/12/2022). Le premier cas de rage de 2022, a été détecté le 29/09, chez un blaireau, à l'extrême est du pays (source : Commission européenne ADIS le 31/10/2022). Les dernières déclarations de la Slovaquie datent de 2015 quand cinq cas dans la faune sauvage avaient été déclarés (source : Commission européenne ADIS le 31/10/2022).



Figure. Localisation des foyers domestiques et cas sauvages de rage du 01/01/2024 au 13/10/2024 en Europe et en Turquie (source : Commission européenne ADIS le 14/10/2024). Les foyers liés à des animaux importés ne figurent pas sur la carte.

- Est de l'Europe : les données mises à disposition par la Commission européenne et l'OMS-Europe montrent que dans les pays situés à l'est des frontières de l'UE, la rage est enzootique. Les données ADIS confirment que c'est le cas pour la Turquie et la Moldavie. En Turquie, un total de 187 cas ou foyers a été confirmé en 2020, 118 en 2021, 68 en 2022, 62 en 2023, et en 2024 21 cas ou foyers ont été confirmés au 24/03/2024. Il n'y a pas de déclaration de rage dans le système ADIS en Ukraine et en Russie. Cependant, la rage est aussi enzootique dans ces deux pays avec un nombre élevé de foyers domestiques et cas en faune sauvage (Données OMS-Europe) (source : Commission européenne ADIS au 24/07/2022).

Les textes en gris clair reprennent des textes de la(des) semaine(s) précédente(s).

	Nouvelle fiche		Fiche actualisée
Situation épidémiologique			
	Pas ou peu d'évolution significative de la situation épidémiologique		Situation épidémiologique en évolution : favorable
			Situation épidémiologique à surveiller
			Situation épidémiologique en évolution : défavorable
			Situation épidémiologique préoccupante
Risque pour les compartiments			
	D	Animaux Domestiques (Arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques) ou Détenus , dont la faune sauvage captive	
	S	Animaux Sauvages libres	
	H	Humain	
Plusieurs combinaisons possibles, exemple : 	Coloration orange	Le compartiment est réceptif et/ou sensible à l'agent pathogène	
	Coloration grise	Le compartiment n'est ni sensible ni réceptif à l'agent pathogène	

Réceptivité (à l'infection ou l'infestation par un agent pathogène) : capacité d'une espèce animale à héberger l'agent pathogène, sans forcément développer de signes cliniques.

Sensibilité (à l'infection ou l'infestation par un agent pathogène) : capacité d'une espèce animale à exprimer des signes cliniques et/ou des lésions dues à un agent pathogène.



Les différentes sources de données utilisées pour les activités de Veille Sanitaire Internationale (VSI) et les modalités d'élaboration du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale (BHVSI-SA) sont détaillées via le bouton ci-contre :

Sources de données pour la VSI

World Organisation for Animal Health (WOAH) (2022). Retrieved on 10/10/2022. Data extracted by ESA platform. Reproduced with permission. WOAHA bears no responsibility for the integrity or accuracy of the data contained herein, but not limited to, any deletion, manipulation, or reformatting of data that may have occurred beyond its control.

Les archives de BHVSI-SA sont disponibles ci-contre :

BHVSI-SA

Ce bulletin n'engage que son comité de rédaction et non les organismes membres de la Plateforme.

Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) :

Sophie Carles, Julien Cauchard, Céline Dupuy, Guillaume Gerbier, Sandra Karl, Sophie Molia, Eric Niqueux, Jennifer Pradel, Carlène Trévenec, Sylvain Villaudy.

Pour toutes questions : plateforme-esa@anses.fr.

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiologie en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit "© <https://www.plateforme-esa.fr/>"

Abonnez-vous